

Préservation et restauration de la biodiversité

Revue sectorielle de planification écologique

Octobre 2026

Les revues sectorielles de planification écologique contribuent au suivi et à l'atteinte de nos objectifs environnementaux

Ce document est le fruit d'un exercice de revue de planification écologique mené au second trimestre 2026 par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), en collaboration avec les différents ministères et opérateurs de l'Etat concernés :

- Ministère de de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique : Direction générale des entreprises, Direction générale du Trésor, Direction du budget, Direction de la législation fiscale
- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature : Direction de l'eau et de la biodiversité, Direction générale de l'énergie et du climat, Commissariat générale au développement durable, Inspection générale de l'environnement et du développement durable, Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
- Ministère de la Ville et du Logement : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation : Direction générale des collectivités locales
- Ministère des Transports : Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Direction générale de l'alimentation
- Ministère des Outre-Mer : Direction générale des Outre-Mer
- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées : Direction générale de la santé
- Ministère de la Culture : Direction Générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche
- Opérateurs : Agences de l'eau, Office français de la biodiversité, Office national des forêts

L'objectif de cet exercice est double :

- Evaluer **l'état de la biodiversité et l'avancement des politiques publiques de biodiversité par rapport aux cibles de planification écologique** et en analyser les causes. Le présent document présente ces constats chiffrés en transparence, afin d'alimenter le débat public.
- Identifier des questions-clé pour l'avenir et structurer une réflexion sur des **mesures de politiques publiques complémentaires** permettant de crédibiliser l'atteinte des cibles. Ces mesures pourront faire l'objet d'approfondissements et d'annonces si elles sont retenues et adoptées.

Toutes les revues sectorielles de planification écologique sont disponibles sur le site du SGPE.

Sommaire

1

Synthèse de l'avancement de la planification écologique

Présentation des différents chantiers, des objectifs et de leur avancement

2

Les politiques de biodiversité

Rappel du cadre stratégique, comprenant la stratégie nationale biodiversité, les aires protégées et la restauration de la nature ainsi que les enjeux économiques et de résilience

3

Les pressions sur la biodiversité

Présentation de l'état des pressions sur la biodiversité, reprenant la typologie de l'IPBES

4

L'état de la biodiversité

Présentation des indicateurs d'état de la biodiversité et du bilan de la mise en œuvre des politiques publiques

5

La biodiversité en Outre-Mer

Point focal sur les pressions et l'état de la biodiversité dans les territoires d'Outre-Mer

6

Point focal sectoriel : aménagement du territoire

Présentation des enjeux de la planification territoriale, de la compensation écologique et du déploiement des énergies renouvelables

7

Les financements

Estimation des besoins et présentation des pistes de financements pour la mise en œuvre des politiques de biodiversité

8

Annexe

Liste des abréviations

Synthèse

SGPE | Les stratégies environnementales sont mises en œuvre sous le contrôle du SGPE, au titre de ses différentes missions

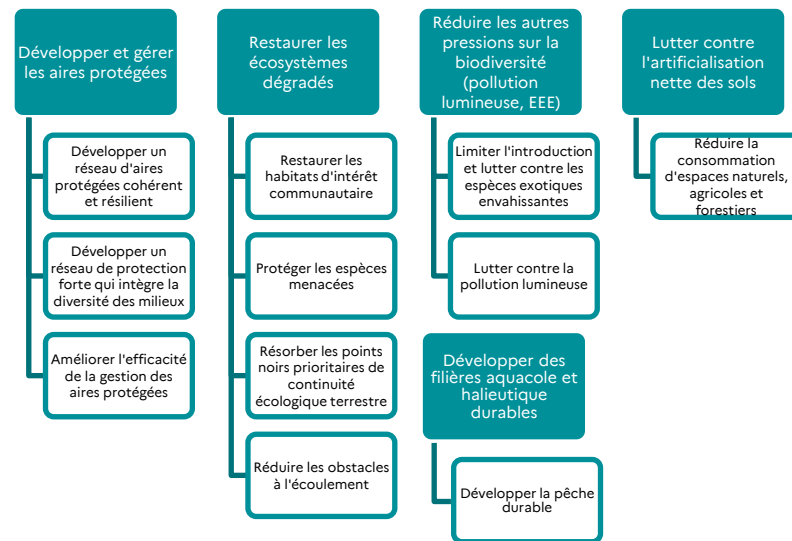
Extrait du décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022 relatif au SGPE	Actions réalisées par le SGPE
2° Il veille à la mise en œuvre [des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire] par l'ensemble des ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions ;	- Organiser des « revues » régulières sur des thématiques transverses (ex : biodiversité), sous la présidence du cabinet du Premier ministre - Organiser un rapportage d'ensemble au niveau du Président de la République lors des Conseils de planification écologique (CPE)
3° Il veille à l' évaluation régulière des politiques menées au titre de ces stratégies et des plans d'action et à la publication d'indicateurs pour en rendre compte ;	Rendre compte de l'avancement des politiques environnementales par l'actualisation régulière des données et analyses du « baromètre de la planification écologique »
4° Il veille à la cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les stratégies mentionnées [ci-dessus] ;	Déployer le « référentiel de la planification écologique » dans les différents outils d'évaluation des politiques publiques (ex : évaluation des projets de loi)

SGPE | Le suivi de la planification écologique repose sur une structure claire des objectifs et indicateurs

Des finalités claires : une amélioration de l'état de l'environnement, traduite en 10 engagements nationaux

Dimensions	Nos principaux engagements nationaux
Atténuation climat	Réduire nos émissions nationales brutes (hors secteur des terres et forêt) de 50 % en 2030 par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone en 2050
	Réduire notre empreinte carbone d'environ 25 % d'ici à 2030 et 70 % d'ici à 2050 par rapport à 2019
	Sécuriser l'équilibre entre ressources et consommations d'énergies décarbonées
Adaptation climat	Adapter nos territoires et organisations à un réchauffement mondial de 3 °C en 2100 (soit +4 °C en France hexagonale), afin de protéger les populations, assurer la souveraineté agricole, la résilience de l'économie, des infrastructures et des services essentiels, protéger le patrimoine naturel et culturel
Eau	Disposer de 100 % de masses d'eau en « bon état » chimique, quantitatif et écologique en 2027 pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau
Économie circulaire	Augmenter de 30 %, de 2010 à 2030, le rapport entre notre PIB et notre consommation intérieure de matières
	Réduire de 15%, entre 2010 à 2030, la quantité de déchets ménagers et associés
Pollution	Améliorer la qualité de l'air pour ne pas avoir de territoires en dépassement des valeurs réglementaires pour les concentrations de polluants
Biodiversité	Améliorer l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes de +10 % en milieu agricole entre 2020 et 2030
	Restaurer 30 % des habitats d'intérêt communautaire dégradés entre 2020 et 2030

Des actions concrètes, structurées en 37 chantiers, déclinés en 137 leviers opérationnels (dont 5 et 11 sur la biodiversité)



Synthèse | État des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique de biodiversité au S1 2026

Chantier : Développer et gérer les aires protégées

Levier	Cibles	Progrès vs. Objectif	Avancée de l'indicateur
Développer un réseau d'aires protégées cohérent et résilient aux changements globaux	Protéger au moins 30 % de l'ensemble du territoire national et des espaces maritimes d'ici 2030	2026 : 33,5 % du territoire national en aires protégées dont 31,2 % sur terre et 33,6 % en mer	Les aires protégées (parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000...) permettent une approche intégrée des enjeux de préservation de la biodiversité et de développement des territoires sur un périmètre donné, avec des activités plus ou moins encadrées selon les dispositifs. Au niveau national, les objectifs de déploiement des aires protégées sont atteints. Les enjeux sont désormais d'assurer la qualité de gestion des aires protégées (cf. point suivant), de renforcer leur intégration aux territoires et de garantir leur capacité d'adaptation au changement climatique. Les aires protégées seront également un levier essentiel pour atteindre les objectifs du règlement européen sur la restauration de la nature (acquisition de connaissances et surveillance des milieux, restauration des habitats d'intérêt communautaire et amélioration des indicateurs d'état de la biodiversité).
Développer un réseau de protection forte qui intègre la diversité des milieux prioritaires et leurs fonctionnalités	Protection forte sur 10 % du territoire national dont 10 % des espaces terrestres, 14,8 % des espaces maritimes, 5 % des eaux et 3 % des terres hexagonales d'ici 2030	2026 : 14,2 % du territoire national sous PF, dont 6,4 % sur terre et 14,7 % en mer	La protection forte est un mécanisme de reconnaissance du niveau de protection assuré par une aire protégée existante, en encadrant notamment l'aménagement du territoire et les activités économiques. Le classement en juin 2026 de trois aires en baie d'Audierne (Finistère), dans la réserve naturelle des Îles de la Petite-Terre en Guadeloupe et dans la réserve naturelle nationale des Terres Australes Françaises a fait passer la protection forte maritime à 14,68 %. Il existe également des indicateurs propres à certains milieux remarquables (forêts subnaturelles, glaciers, mangroves herbiers de posidonie). L'enjeu est donc de poursuivre le déploiement de la protection forte sur terre en respectant les équilibres entre l'Hexagone et les Outre-Mer.
Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées	65 % des mangroves faisant l'objet de mesures de conservation en 2030*	2024 : 57 %	Les mangroves sont un habitat vulnérable qui rend de nombreux services écosystémiques. L'indicateur représente la part de mangroves gérées à des fins de conservation, c'est-à-dire dotées d'un statut de protection opérationnel. La superficie des mangroves de Polynésie française n'est pas comptabilisée du fait du caractère envahissant d'espèces introduites. Avec un jalon à 57 % en 2022, cet indicateur suit une tendance favorable. L'atteinte de cette cible sera conditionnée à la mise à disposition pour les opérateurs de moyens budgétaires suffisants pour acquérir et gérer durablement les mangroves.
Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées	Indicateurs multiples selon les écosystèmes ex. suivi du nombre d'échouages de cétacés*	Pas de cible définie	La mortalité des cétacés dans les eaux françaises, révélé par l'importance des échouages sur les côtes, pose un risque pour la protection de la biodiversité marine. L'indicateur représente le nombre de cétacés échoués signalés dans l'année sur le littoral hexagonal. Pour réduire ces échouages dans la durée, il est nécessaire d'encadrer les pratiques de pêche et de navigation dans les zones les plus sensibles.

Synthèse | État des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique de biodiversité au S1 2026

Chantier : Restaurer les écosystèmes dégradés

Levier	Cibles	Progrès vs. Objectif	Avancée de l'indicateur
Restaurer les habitats d'intérêt communautaire	Connaître d'ici 2030 l'état de 90 % des HIC terrestres et restaurer 30 % des surfaces de HIC dégradés	2025 (en surfaces) : Bon état : 19 % Mauvais état : 7,5 % Etat inconnu : 73 %	Un habitat d'intérêt communautaire (HIC) est un habitat naturel remarquable, listé par la directive européenne « Habitats-Faune-Flore », que les États doivent maintenir dans un état de conservation favorable. Le règlement européen sur la restauration de la nature fixe à 2030 l'objectif complémentaire d'acquérir des connaissances sur l'état de 90 % des surfaces de HIC terrestres et de restaurer 30 % des surfaces des HIC en mauvais état. Pour atteindre les objectifs, l'enjeu sera de renforcer la connaissance sur l'état de ces milieux, de restaurer activement ceux qui sont dans un état dégradé et de lever les pressions (artificialisation, pollution, surtourisme ...) pour permettre la régénération naturelle des milieux.
Protéger les espèces menacées	750 espèces ciblées par un plan national d'actions d'ici 2030	2025 : 474 espèces visées par un PNA	Les plans nationaux d'action (PNA) sont des outils de conservation ciblant les espèces menacées. L'indicateur recense le nombre d'espèces couvertes par un PNA opérationnel, reflétant l'effort de protection de la biodiversité. L'objectif de la stratégie nationale pour la biodiversité d'ici 2030 est de couvrir 750 espèces par un PNA en vigueur. En 2024, seules 474 espèces l'étaient au niveau national. L'atteinte de cet objectif sera conditionnée par les moyens budgétaires et humains qui seront dédiés à la mise en œuvre de ces PNA qui fédèrent la recherche, les collectivités, les associations et les acteurs économiques. Des évolutions pourront être attendues suite à la mise à jour des listes d'espèces menacées en France.
Résorber les points noirs prioritaires de continuité écologique terrestre	100 % des points noirs résorbés à l'horizon 2030	<i>Donnée indisponible Méthodologie en cours d'élaboration</i>	Les points noirs de continuité écologique sont des espaces où les milieux naturels sont particulièrement fragmentés, entravant la mobilité des espèces et nuisant à leur capacité à s'alimenter, se reproduire ou à migrer. En ce qui concerne les infrastructures de transport, à partir d'une modélisation informatique, un rapport du Cerema d'octobre 2025 identifie des points noirs potentiels liés aux infrastructures de transport (routes, voies ferrées et canaux). Ces éléments ont été transmis aux acteurs régionaux pour avis et remontée d'une liste finale de points noirs prioritaires à résorber par région, à échéance 2030 et au-delà.
Réduire les obstacles à l'écoulement	5 000 ouvrages mis en conformité d'ici 2027	2025 : 1 999 ouvrages mis en conformité	Le règlement européen sur la restauration de la nature insiste sur la nécessité de restaurer la continuité des cours d'eau afin de préserver les habitats et les capacités de migration des espèces. L'objectif est de contribuer à restaurer au moins 25 000 km de cours d'eau à courant libre sur le territoire de l'Union d'ici à 2030. Cet objectif n'a pas été décliné par État membre. En France, l'objectif de la SNB est de mettre en conformité au moins 5 000 ouvrages prioritaires d'ici à 2027. Avec un jalon à 1 999 ouvrages en 2025, la dynamique est réelle mais insuffisante, en raison de difficultés opérationnelles et budgétaires qui ne permet pas de massifier les travaux. En Outre-Mer, la restauration des cours d'eau est limitée par les capacités financières des Offices de l'eau.

Synthèse | État des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique de biodiversité au S1 2026

Chantier : Réduire les autres pressions sur la biodiversité (pollution lumineuse, EEE)

Levier	Cibles	Progrès vs. Objectif	Avancée de l'indicateur
Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Réduire de 50 % le taux d'introduction d'espèces exotiques envahissantes	Nombre moyen d'EEE présentes par département Sur 2005-2014 : 30 Sur 2015-2024 : 36	Les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont une incidence lourde sur l'état de la nature. L'objectif de la SNB est de réduire de 50 % le taux d'introduction d'EEE en 2030 par rapport à 2023. À ce jour, cet indicateur n'est pas suivi de manière agrégée au niveau national. Il est en revanche possible de suivre le nombre moyen d'EEE présentes par département. Cet indicateur est en hausse au cours des dernières décennies, traduisant une accélération de l'introduction et de la diffusion des EEE sur le territoire. Une fois que les EEE sont installées, il est pratiquement impossible de les éliminer définitivement. L'enjeu est donc de prévenir leur introduction par des actions de prévention, de détecter et de gérer précocement les foyers, d'informer le public et de renforcer les interactions entre les acteurs économiques, associatifs et de la recherche.
Lutter contre la pollution lumineuse	D'ici à 2030, 42,5 % du territoire hexagonal exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse	2023 : 72 %	La pollution lumineuse désigne toute émission de lumière artificielle nocturne qui altère l'environnement naturel, provoque des nuisances pour les êtres vivants, entraîne un gaspillage énergétique ou empêche l'observation du ciel étoilé. Elle constitue une menace importante pour de nombreuses espèces animales et végétales en perturbant leur cycle de vie, fragmentant leur habitat, impactant leur mobilité et leur comportement dans la reproduction. L'objectif est de réduire de moitié d'ici 2030 la part du territoire exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse par rapport à 2022, soit une cible de 42,5 %. Si la tendance est favorable, l'atteinte de nos objectifs nécessitera la mobilisation des collectivités et des gestionnaires privés pour limiter l'éclairage nocturne.

Chantier : Lutter contre l'artificialisation nette des sols

Levier	Cibles	Progrès vs. Objectif	Avancée de l'indicateur
Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	- 50 % à 2030 soit enveloppe nationale d'environ 123 kha ZAN à 2050	18,07 kha en 2023 15,1 kha en 2024	Par la destruction et la fragmentation des milieux, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) contribue à la dégradation de la biodiversité, ainsi qu'à la perte de surfaces agricoles et forestières productives. La loi Climat et Résilience prévoit une réduction de 50% de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2031 par rapport à 2010-2020, soit une enveloppe nationale de consommation d'ENAF de 123 kha. Près de 60 % de cette enveloppe a été consommée entre 2021 et 2024. L'artificialisation se poursuit à un rythme d'environ 15 kha/an en 2024, incompatible avec le respect de la trajectoire. Pour renforcer la sobriété foncière, les leviers incluent notamment l'intégration des objectifs les documents de planification territoriale (SRADDET, SCoT, PLU), le recyclage des friches, la densification de l'urbanisation, l'intensification des usages et la mobilisation des logements vacants. Fin 2025, 2/3 des SRADDET et 70% des SCoT intégraient déjà ou étaient en train d'intégrer la trajectoire de sobriété foncière.

Synthèse | État des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique de biodiversité au S1 2026

Chantier : Développer des filières aquacole et halieutique durables

Levier	Cibles	Progrès vs. Objectif	Avancée de l'indicateur
Développer la pêche durable	100 % de stocks halieutiques gérés de manière durable	Part des tonnages débarqués issus de stocks en bon état ou reconstituables 2024 : 48,68 %	La préservation de la biodiversité marine et de la capacité de pêche impose de gérer les stocks de poissons de manière durable, en respectant la limite de reconstitution des populations. L'indicateur représente la proportion des stocks halieutiques (poissons, crustacés et coquillages) débarqués jugés en bon état ou reconstituables, par rapport au total des stocks. Il atteint 49 % en 2024, avec un changement de statut par l'Ifremer de la population de hareng de Manche Mer du Nord, reclassé de « bon état » à « surpêché ». L'atteinte de cet objectif sera conditionné par la capacité à encadrer les volumes pêchés ainsi que les pratiques de pêche les plus dommageables à la reconstitution des populations, tout en développant les aires marines protégées dans l'Hexagone pour créer des espaces de reproduction.

Politiques de biodiversité

Nexus climat-biodiversité | Le changement climatique et la dégradation de la biodiversité sont des problèmes intrinsèquement liés demandant une réponse conjointe

Le climat et la biodiversité sont interdépendants

D'après l'IPBES¹, **les crises mondiales** que sont la dégradation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, le changement climatique, les risques alimentaires et les risques sanitaires **sont intrinsèquement liés**. Seule une approche intégrée de ces enjeux à toutes les échelles permettra d'y répondre.

30% des émissions annuelles humaines de CO2 sont absorbées par les écosystèmes

Le changement climatique est l'une des principales pressions sur la biodiversité

1 million d'espèces sont menacées d'extinction

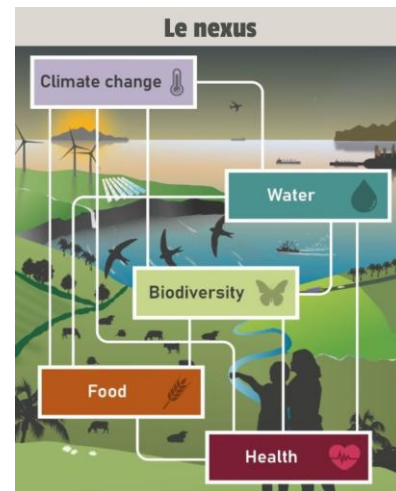
Les politiques publiques répondant conjointement à ces enjeux sont à privilégier

Pour des bénéfices conjoints, nous pouvons développer :

- Les solutions fondées sur la nature (SfN)
- La restauration des écosystèmes
- Les régimes alimentaires durables

En France, **la planification écologique est l'un des outils permettant de répondre conjointement à la dégradation de la biodiversité et au changement climatique.**

Plusieurs stratégies et plans nationaux présentent déjà une approche intégrée climat-nature, comme la stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) ou le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).



Une seule santé | L'approche « Une seule santé » peut permettre de combiner préservation de la biodiversité et amélioration de la santé

Maladies à transmission vectorielle

Les maladies à transmission vectorielle représentent plus de **17% de l'ensemble des maladies infectieuses**, soit 700 000 décès par an¹ à l'échelle mondiale, largement dû au paludisme transmis par des moustiques Anophèles. Le moustique tigre, vecteur de la dengue, du Zika, et du chikungunya fait parti des espèces les plus invasives au monde, continuant sa progression dans les pays européens à la faveur du dérèglement climatique.

Épizootie de grippe aviaire

Importante panzootie : plus de 440 millions de volailles abattues depuis 2020³ et une diffusion accrue chez les oiseaux sauvages et certains mammifères (dont bovins). Depuis 2003, 993 cas humains et 477 décès ont été recensés⁴. Aucune transmission interhumaine répertoriée à ce jour et un risque qui demeure faible en France pour la population générale.

Zoonoses et épizooties

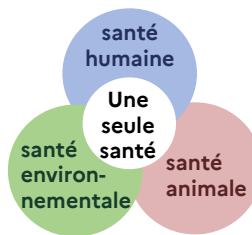
75 % des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale. Les cas de zoonoses sont en hausse significative sur 5 ans⁵. En 2024, on recensait 170 000 cas de campylobactériose et 80 000 cas de salmonellose dans l'UE. La France représente 31,5 % de tous les foyers alimentaires déclarés.

Résistance aux antimicrobiens (RAM)

La RAM a été responsable de **1,27 million de décès directs** en 2019⁶. La résistance a **progressé dans plus de 40 % des couples** pathogène-antibiotique surveillés entre 2018 et 2023⁷. **Un sixième des infections** bactériennes courantes est résistante aux antibiotiques.



Maladie de Lyme
25 à 70 k cas/an en France sur la période 2009-2020²



Antibiotiques
L'exposition des animaux en France a **diminué de 49 %** entre 2011 et 2024.⁸

L'approche *Une seule santé*

L'approche *One Health* repose sur le principe que la santé des êtres humains, des animaux, des plantes et de l'environnement en général sont étroitement liées et interdépendantes.

Une dimension au cœur de multiples politiques publiques

Le **PNSE4** intègre cette approche « Une seule santé », et cette orientation est confortée pour la prochaine stratégie nationale pour un environnement favorable aux santé.

La mesure 29 de la **SNB 2030** vise à inscrire cette approche dans les politiques publiques et territoriales.

Le plan **Écoantibio 3** (2023-2028) structure la réduction des antimicrobiens en santé animale.

La **SNANC** vise à coordonner les politiques d'alimentation autour de l'approche une seule santé.

Services écosystémiques | Les écosystèmes fournissent des services indispensables au fonctionnement des sociétés humaines

Les fonctions écologiques des écosystèmes ...

Processus biologiques internes aux écosystèmes permettant leur fonctionnement et leur maintien.

Fonctions écologiques²

Production primaire et photosynthèse
Cycle de l'eau et des nutriments
Formation des sols
Érosion des roches et pédogénèse
Interactions écologiques interspécifiques
Adaptations évolutives et diversification génétique
Création et entretien d'habitats



L'exemple des zones humides, milieux multifonctionnels en cours de dégradation

62 % des sites n'assurent plus pleinement les services écosystémiques qu'ils étaient susceptibles de fournir.^{1*}



Épuration et stockage de l'eau



Stockage de carbone



Fourniture de ressources naturelles



Rétention des crues et des submersions

... fournissent des services écosystémiques

Bénéfices que les êtres humains retirent des fonctions écologiques, directement ou indirectement.

Services de régulation²

Qualité de l'air et de l'eau
Régulation des flux d'eau, du climat, aléas et événements extrêmes
Décontamination des sols
Régulation des organismes et processus biologiques nuisibles
Pollinisation et dispersion des graines

Biens produits par les écosystèmes²

Énergie
Alimentation humaine et animale
Matériaux biosourcés
Ressources médicinales, biochimiques et génétiques

Services matériels et culturels²

Éducation, recherche
Inspiration et valeurs esthétiques
Patrimoine spirituel
Maintien d'identité
Loisirs et tourisme

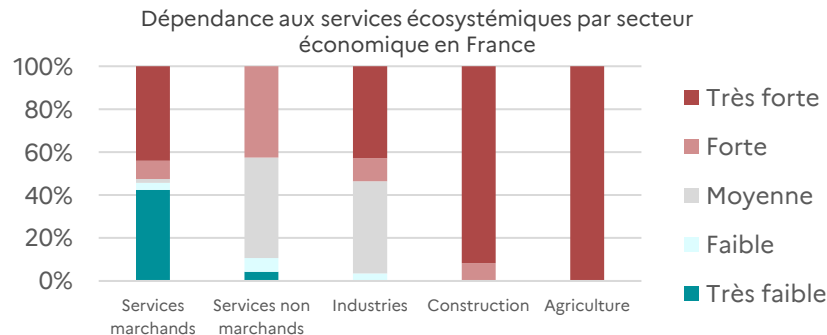
L'enjeu n'est donc pas seulement de préserver la biodiversité en tant que telle, mais en tant qu'elle soutient directement le fonctionnement de nos sociétés humaines.

Conséquences économiques | La dégradation de la biodiversité a déjà des conséquences sensibles sur le système économique

Notre économie dépend fortement des services écosystémiques

À l'échelle mondiale, plus de 50 % du PIB dépend du capital naturel et entre 5% et 8% de la production agricole mondiale en valeur dépend du service de pollinisation.

En France, 44% du PIB dépend fortement ou très fortement des services écosystémiques¹.

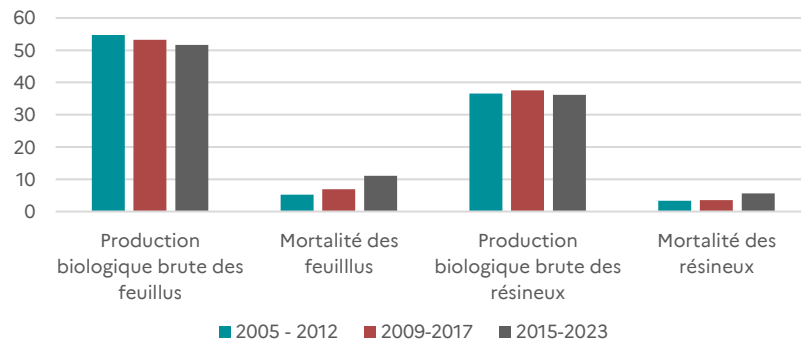


La dégradation des services écosystémiques peut avoir des effets macroéconomiques : d'après une étude de la Banque de France², des chocs négatifs de fourniture de services écosystémiques peuvent mener à un choc d'inflation de +2% sur les prix de l'alimentation.

Cette dépendance se retrouve à l'échelle des secteurs économiques et des territoires

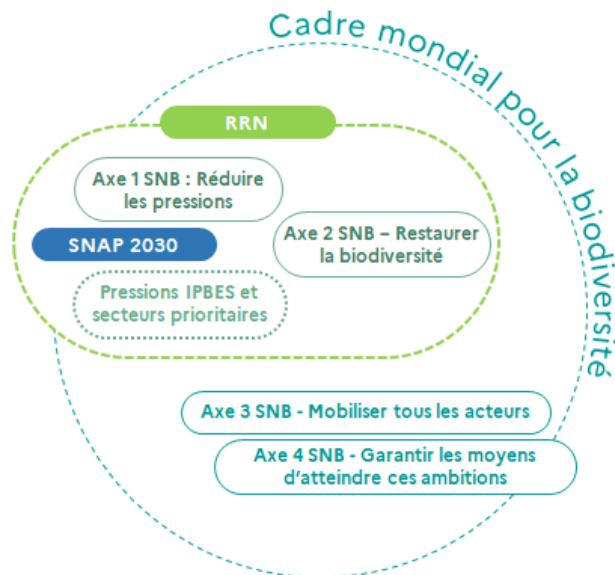
Le changement climatique et la dégradation de la biodiversité entraînent déjà aujourd'hui une baisse de la fourniture de certains services, notamment d'approvisionnement dans le secteur forestier et le secteur agricole.

Evolution de la production biologique brute et de la mortalité des feuillus et des résineux en France, en millions de m³ de bois fort tige sur écorce par an



Le coût de la sécheresse de 2022 a été estimé³ à plus de 5 Md€, impactant le secteur du bâtiment, de l'agriculture ou encore de l'énergie. Ce chiffre ne prend pas en compte les effets indirects de long terme associés à la dégradation de la biodiversité.

Cadre stratégique | Le cadre stratégique et opérationnel de préservation de la biodiversité repose sur des textes internationaux, européens et nationaux



Le **Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité** (2022) pose les objectifs globaux pour préserver la biodiversité

À l'échelle européenne, un ensemble de directives et règlements permettent de remplir les attentes du cadre mondial, notamment la directive Habitats-Faune-Flore (DHFF), la directive oiseaux (DO) et la directive-cadre sur l'eau (DCE) et plus récemment le règlement sur la restauration de la nature (RRN) voté en juin 2024.

Au **niveau national** les principales stratégies pour la protection de la biodiversité sont :

- La **stratégie nationale pour la biodiversité** (SNB) 2023-2030 comportant quatre axes :
 - Réduire les pressions sur la biodiversité
 - Restaurer la biodiversité là où elle est dégradée
 - Mobiliser les acteurs
 - Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions
- La **stratégie nationale pour les aires protégées** (SNAP) 2021-2030, permettant d'opérationnaliser la SNB sur le volet des aires protégées terrestres et marines, en Hexagone et dans les Outre-Mer
- Le **plan national pour la restauration de la Nature** (PNRN), en cours d'élaboration et précisant les mesures permettant d'atteindre les objectifs du RRN.
- Des **plans d'actions opérationnels** pour la mise en œuvre d'actions concrètes, comme le plan eau, le plan national d'adaptation au changement climatique, le plan national pour les milieux humides ou les plans pour la protection des espèces menacées

Au **niveau local**, sous l'égide des Régions cheffes de files en matière de biodiversité :

- Les **stratégies régionales biodiversité** (SRB) posent un cadre commun à l'échelle du territoire, en articulation avec les actions des services déconcentrés de l'État
- L'ensemble des enjeux dialogue à l'occasion des **COP Régionales** de planification écologique

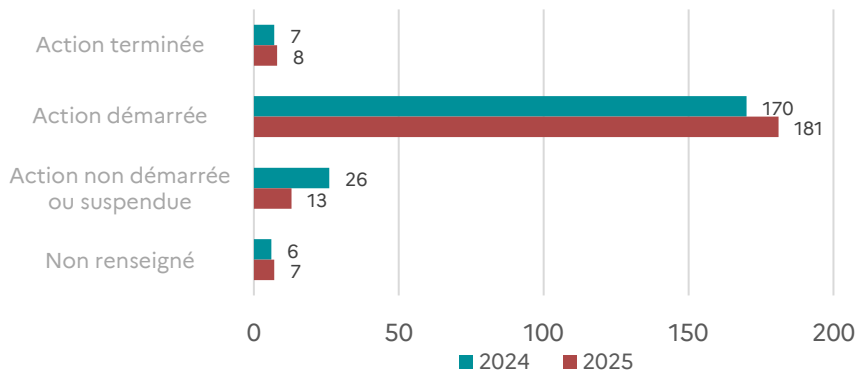
SNB | La stratégie nationale pour la biodiversité à 2030 est la stratégie de la France pour atteindre les objectifs du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité

La SNB a été élaborée de manière participative (2019-2023), pilotée par la Première ministre dans le cadre de la planification écologique afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Kunming-Montréal (2022)

2019-2020	2021	2021-2022	2022-2023	Juil.-oct. 2023	Nov. 2023	Nov. 2023-juin 2024	2024-2030
Bilan de la SNB 2011-2020	Consultation des territoires et des citoyens	Co-construction avec experts et parties prenantes	Finalisation selon le cadre mondial (fin 2022)	Avis des instances nationales	Consolidation et publication	Territorialisation (COP régionales)	Déploiement et suivi annuel (CNB)
AXE 1 RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ • Renforcer la stratégie des aires protégées • Lutter contre l’artificialisation des sols • Faire évoluer la gestion des espèces • Agir sur les importations • Réduire l’impact du changement climatique • Lutter contre les pollutions • Lutter contre les espèces exotiques envahissantes • Améliorer l’efficacité des actions de police • Accompagner les secteurs prioritaires : agriculture, pêche et aquaculture, énergie, transports, construction, tourisme, sport		AXE 2 RESTAURER LA BIODIVERSITÉ LÀ OÙ ELLE EST DÉGRADÉE • Renforcer le cadre réglementaire européen • Restaurer les continuités écologiques • Ramener de la nature en ville • Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers • Favoriser les haies • Maintenir et restaurer les prairies naturelles • Restaurer les zones humides et les sols • Inverser le déclin des espèces menacées		AXE 3 MOBILISER TOUS LES ACTEURS ▪ Assurer l'exemplarité de l'État ▪ Intégrer l’approche « Une seule santé » ▪ Mobiliser les collectivités territoriales ▪ Mobiliser les entreprises ▪ Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les labels ▪ Sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature ▪ Eduquer et mobiliser les jeunes générations, de l'école à l'université ▪ Promouvoir les métiers de la biodiversité et mobiliser la formation continue		AXE 4 GARANTIR LES MOYENS D'ATTEINDRE CES AMBITIONS ▪ Développer et valoriser la connaissance des données et enjeux biodiversité ▪ Mobiliser les financements publics et privés, en France comme à l'étranger ▪ Réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité ▪ Mettre en place une gouvernance interministérielle de pilotage, de redevabilité et d'indicateur	

Mise en œuvre de la SNB | La grande majorité des actions de la SNB sont engagées, avec un niveau d'avancement dépendant du contexte politique et budgétaire

Avancement des actions de la SNB

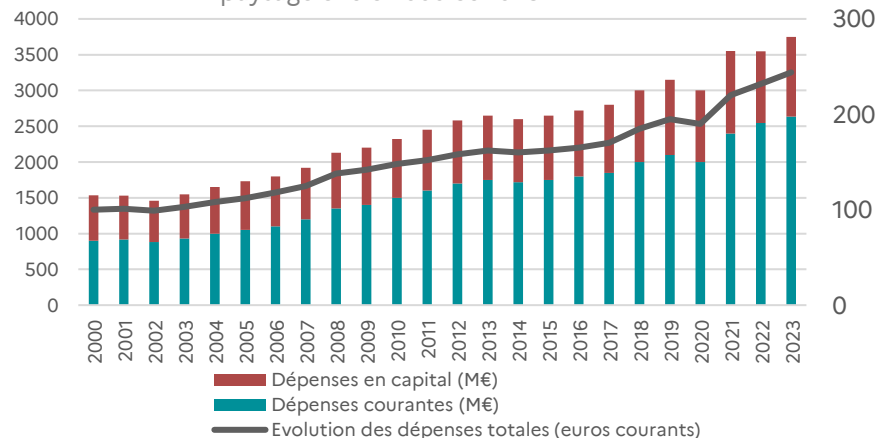


En 2025, près de 189 sur 209 des actions portées par la SNB sont terminées ou en cours². Une dizaine d'actions non engagées en 2024 ont été lancées en 2025. Dans l'ensemble, les freins rencontrés pour la mise en œuvre de la SNB sont de trois ordres :

- **Budgétaire**, avec des dépenses d'investissement ou d'accompagnement inférieures aux prévisions
- **Réglementaire**, avec des textes européens ou nationaux qui n'ont pas été pris ou qui ont supprimé des leviers de préservation/restauration
- **Politique**, avec des difficultés à mobiliser tous les acteurs sectoriels en faveur de la biodiversité

Depuis 2000, les dépenses en faveur de la biodiversité ont plus que doublé avec une accélération importante depuis 2020. L'atteinte des objectifs à 2030 dépendra des moyens dédiés sur la période 2027-2030 au regard des besoins estimés par les missions d'inspection en 2022.

Evolution des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages entre 2000 et 2023¹



Restauration de la nature | Le règlement sur la restauration de la nature fixe des objectifs de connaissance, de restauration des habitats et d'amélioration de l'état des écosystèmes

Le Règlement sur la restauration de la nature (RRN) fixe des obligations de restauration des écosystèmes

Le Règlement européen sur la restauration de la nature (RRN) poursuit 4 finalités :

- Rétablir durablement la biodiversité et la résilience des écosystèmes terrestres et marins dégradés
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation et à la neutralité en matière de dégradation des sols
- Renforcer la sécurité alimentaire
- Honorer les engagements internationaux de l'UE (Cadre mondial biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible 2 demande la restauration d'au moins 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030)

Objectif : **restaurer au moins 20 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030**, puis l'ensemble des écosystèmes dégradés d'ici 2050

Le Plan national de restauration de la nature (PNRN) est la déclinaison nationale du RRN

Les plans nationaux doivent détailler les mesures planifiées pour répondre aux objectifs du RRN, ainsi que les besoins de financements et les moyens envisagés pour les atteindre.

Acquisition de connaissances de l'état des HIC

Connaître l'état de 90% des HIC terrestres et de 50% des HIC marins inconnus d'ici 2030

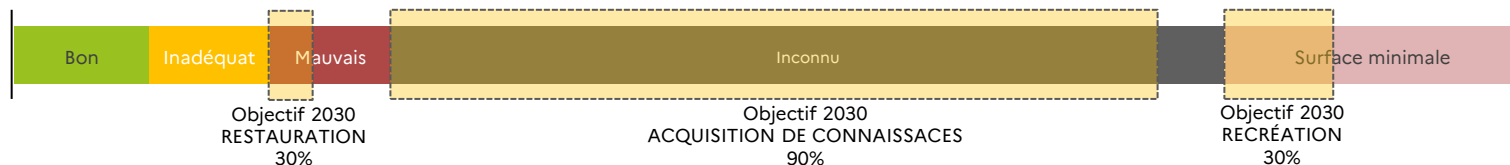
Amélioration de l'état des habitats d'intérêt communautaire

Au travers de mesures de restauration et de récréation planifiées pour atteindre les objectifs du RRN

Améliorer l'état de la biodiversité de l'ensemble des écosystèmes

Suivi assuré au travers d'un ensemble d'indicateurs

Représentation des objectifs surfaciques du RRN concernant les habitats d'intérêt communautaire



Restauration de la nature | Le RRN cible les habitats d'intérêt communautaire avec des objectifs chiffrés de restauration, de récréation et d'amélioration des connaissances

Les **habitats d'intérêt communautaire** (HIC) sont des milieux naturels ou semi-naturels remarquables qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de leurs caractéristiques intrinsèques, ou constituent des exemples remarquables propres à l'une des régions biogéographiques. Ces 233 HIC sont listés dans la directive Habitats-Faune-Flore.¹



Habitats terrestres*

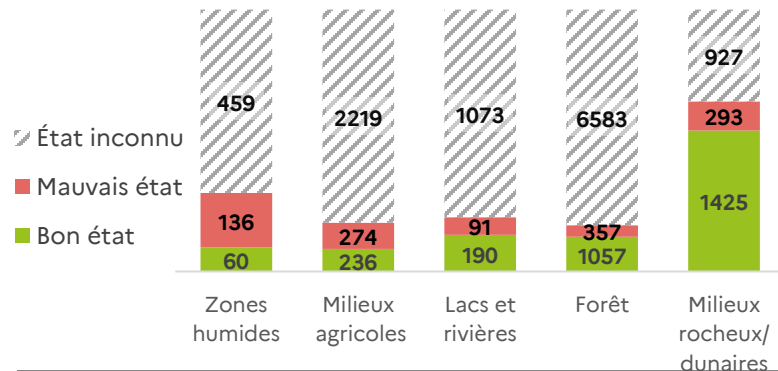
- Zones humides
- Pelouses et habitats pastoraux
- Rivières, lacs et habitats alluviaux
- Forêts
- Steppes, landes et fourrés
- Habitats rochers et dunaires



Habitats marins

- Prairies sous-marines
- Forêts de macroalgues
- Gisements conchylicoles
- Bancs de maerl, d'éponges et de corail
- Sources hydrothermales et de fluide froid
- Sédiments meubles

État des principaux types de HIC en France (en kha)²



Restauration active et restauration passive



La restauration consiste à rétablir la structure et les fonctions d'un écosystème dégradé jusqu'à l'atteinte d'un bon état, dans le but de conserver ou de renforcer la biodiversité et sa résilience. On peut distinguer la **restauration active**, qui mobilise des opérations de génie écologique (replantation, reméandrage de cours d'eau, ...) et la **restauration passive**, qui repose sur la levée des pressions anthropiques via le cadre réglementaire, une approche spatialisée des aires protégées et l'accompagnement vers des pratiques durables. Ces deux leviers sont regroupés sous le terme de restauration au titre du Règlement.

(1) Annexe 1 (2001) de la Directive 92/43/CEE Habitats-Faune-Flore. (2) Rapportage directive Habitats Faune Flore 2025, UMS Patrinat

*Ce ne sont pas l'ensemble des habitats terrestres qui sont considérés d'intérêt communautaire, mais certains milieux remarquables. Dans le cas des forêts, sont par exemple considérées d'intérêt communautaire les forêts à *Tetraclinis articulata* ou les bois méditerranéens à *Taxus baccata*

Restauration de la nature | La restauration des habitats d'intérêt communautaire pose de forts enjeux de connaissance

Les habitats d'intérêt communautaires (HIC) sont un outil de préservation des écosystèmes à l'échelle européenne. Les HIC sont tous les habitats mentionnés à l'annexe I de la directive "Habitats, Faune, Flore" de l'UE et sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

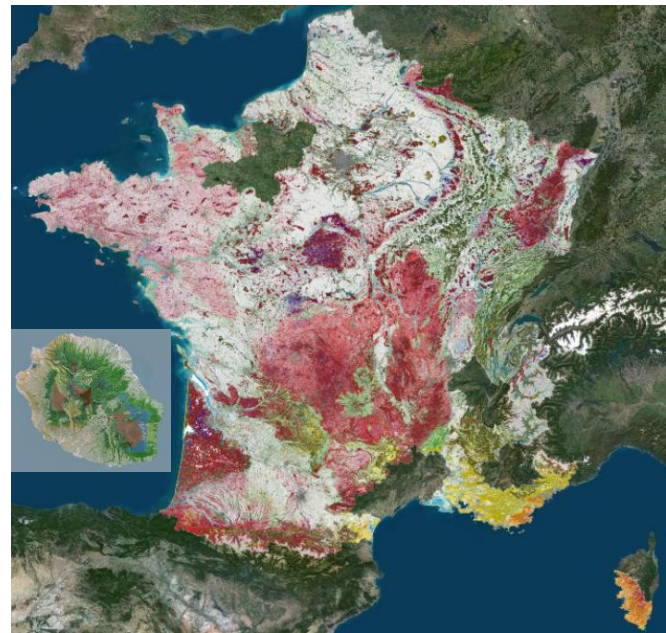
- Être en danger de disparition dans son aire de répartition naturelle ;
- Avoir une aire de répartition en forte régression ou une aire de répartition restreinte ;
- Être un exemple remarquable, propre à une région biogéographique européenne, et représentatif de la diversité écologique de l'Union européenne.

Avec ses territoires ultra-marins, la France est l'un des pays d'Europe présentant le plus grand nombre de HIC (environ 130), mais seuls 27% de la surface des HIC terrestres sont en état connu. La présence des différents HIC est connue à l'échelle 10 km x 10 km sur le territoire, mais aucune donnée cartographique ne les quantifie et les localise précisément.

Le projet CarHab, par une approche de modélisation prédictive calibrée par des vérifications de terrain, vise à cartographier plus précisément les habitats naturels terrestres dans l'Hexagone et à La Réunion (en cours à Mayotte). Cette cartographie sera exploitée pour mieux localiser les HIC et déterminer leur état de conservation. Elle contribuera au choix des mesures de restauration à mettre en place dans le cadre du règlement de restauration de la nature.

Le programme de recherche Dynabiod (2028-2034) sur les dynamiques de la biodiversité terrestre permettra également de renforcer les capacités de description et de prédiction du fonctionnement des écosystèmes.

Cartographie des habitats naturels et semi naturels (CarHab), développé par l'UMS PatriNat (2026, en cours)¹



Restauration de la nature | Le Plan national de restauration de la nature identifie des indicateurs et des leviers prioritaires pour chaque type d'écosystème (1/2)

Le RRN définit, pour chaque écosystème, des objectifs à atteindre et une liste d'indicateurs dont les États doivent démontrer une tendance à la hausse d'ici 2030. Voici les indicateurs retenus par le PNRN français et les leviers prioritaires pour atteindre ces objectifs.

	Indicateurs et objectifs	Leviers et priorités
 Écosystèmes agricoles	- Part des terres agricoles présentant des particularités topographiques à haute diversité - Stock de carbone organique dans les sols des terres cultivées - Hausse de + 10 % de l'indice des oiseaux communs des milieux agricoles d'ici 2030 - Restauration des tourbières drainées agricoles (mise en œuvre de mesures de restauration sur au moins 30% des tourbières drainées d'ici 2030)	➤ Réduire l'usage, la diffusion et les risques des produits phytosanitaires ➤ Soutenir l'élevage extensif ➤ Développer les infrastructures agroécologiques pour diversifier les paysages
 Écosystèmes forestiers	- Stock de bois mort sur pied - Stock de bois mort au sol - Part des forêts inéquiennes* - Stock de carbone organique - Part des forêts où prédominent les essences d'arbres indigènes - Diversité des essences d'arbres - Hausse de l'indice des oiseaux communs des milieux forestiers	➤ Prioriser la restauration des zones Natura 2000 et des forêts alluviales ➤ Déployer des sites pilotes de restauration
 Pollinisateurs	Inverser le déclin des populations d'ici 2030 et obtenir ensuite une tendance à la hausse de la diversité et l'abondance des pollinisateurs	➤ Restaurer les écosystèmes agricoles ➤ Protéger les zones à enjeux forts ➤ Développer les ressources nectarifères en forêt ➤ Mettre en place le système de suivi EUPoMS

Restauration de la nature | Le Plan national de restauration de la nature identifie des indicateurs et des leviers prioritaires pour chaque type d'écosystème (2/2)

	Indicateurs et objectifs	Leviers et priorités
 Écosystèmes urbains	4 214 communes sont concernées par les objectifs suivants : • Pas de perte nette d'espaces verts et de couvert arboré en ville d'ici 2030 • Hausse des espaces de nature en ville à partir de 2031 Ces objectifs seront suivis au travers de la surface d'espaces verts au niveau national et du couvert arboré.	➤ Plan national Nature en Ville ➤ Fonds Verts ➤ Les trajectoires de sobriété foncière issues de la loi Climat et Résilience
 Écosystèmes d'eau douce	• Restaurer les fonctions naturelles des plaines inondables adjacentes • Contribuer à restaurer 25 000 km de cours d'eau à écoulement libre à l'échelle de l'Union européenne • Inventorier les obstacles artificiels à la connectivité des cours d'eau et planifier les obstacles obsolètes* à supprimer ➤ Converger avec la Directive cadre sur l'eau ➤ Déterminer des territoires prioritaires de levée de pressions cumulées	
 Écosystèmes marins	• Améliorer la qualité et la quantité des habitats d'espèces et atteindre la non-détérioration significative des habitats marins avec, d'ici 2030, l'amélioration de la connaissance sur 1 979 km² (50 % du groupe de type d'habitat), la restauration de 667 km² (30 %) et la recréation de 49 km² d'habitats marins ➤ Labellisation de nouvelles zones de protection forte ➤ Valorisation des mesures sectorielles existantes : analyses risque pêche, zones interdites au mouillage, projets de restauration active, projets de création d'aires marines protégées inscrits dans les stratégies de façade, ...	

Restauration de la nature | La préservation et la restauration de la biodiversité sont des investissements efficaces pour renforcer la résilience de la société

Les zones humides illustrent l'intérêt économique de la préservation des espaces naturels

En France, les dépenses en faveur de la protection et de la restauration de l'ensemble des espaces protégés étaient de 0,7 Md€ en 2022¹

Or les zones humides, par l'épuration de l'eau et la lutte contre les inondations et les sécheresses, fournissent des services écosystémiques importants.

Elles permettent notamment de réguler la qualité des eaux de surface par leur capacité de rétention de l'azote, du phosphore, des matières en suspension et des micropolluants organiques. Sur le seul rôle de rétention de l'azote par les rivières, la valeur du service dépasse les 2 Md€/an².

La préservation des zones humides est ainsi un investissement rentable pour la société.



La restauration des écosystèmes est également une opération rentable, notamment au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique

Dans le cadre du règlement européen pour la restauration de la nature, l'étude d'impact³ réalisée par la Commission européenne a souligné l'intérêt économique de la restauration de tous les types d'écosystèmes.

La restauration des zones humides présente ainsi un ratio bénéfice/coûts estimé à 1,8 pour les marais et à 8 pour les tourbières, notamment grâce à la lutte contre les inondations. Pour les zones humides côtières, ce ratio est supérieur à 35 grâce à la régulation des risques côtiers.

En France la restauration des zones humides est estimée à 1-50 k€/ha selon la nature des travaux⁴. Dans tous les cas, il s'agit d'opérations rentabilisées en quelques années compte tenu de la valeur des services écosystémiques associés.



Pressions sur la biodiversité

Synthèse | L'IPBES identifie cinq grandes pressions responsables de l'érosion de la biodiversité mondiale

La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) réunit environ 150 États membres et mobilise des centaines d'experts pour évaluer l'état de la biodiversité mondiale et éclairer les politiques publiques. Son rapport d'évaluation mondiale de 2019¹ constitue le bilan scientifique de référence sur les causes et l'ampleur de l'érosion de la biodiversité.



L'IPBES identifie
5 facteurs
directs de
pression sur la
biodiversité



Destruction et
modification des
habitats naturels



Pollutions



Changement
climatique



Exploitation
directe des
organismes



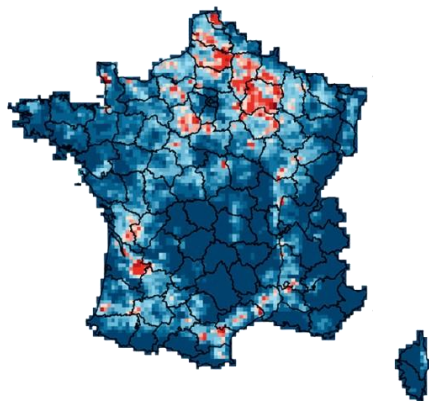
Espèces exotiques
envahissantes

Ces pressions directes résultent de causes sociétales profondes, les **facteurs indirects**, qui les conditionnent et les amplifient : facteurs démographiques (dynamique des populations humaines), socioculturels (modes de consommation), économiques (commerce et production), technologiques, ou liés aux institutions, à la gouvernance, aux conflits et aux épidémies, ...

Synthèse | Les pressions sur la biodiversité continuent de s'appliquer sur tout le territoire, avec une intensité dépendant des contextes locaux et appelant une action territorialisée

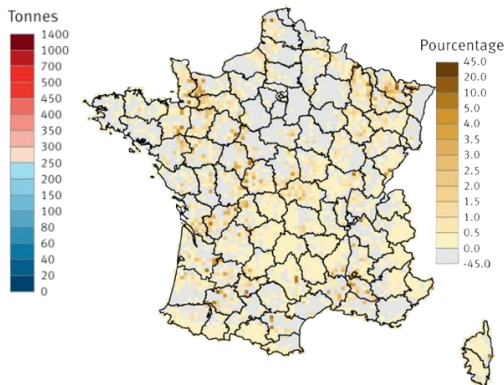
Illustration avec trois grandes pressions

Pollution liée aux produits
phytopharmaceutiques



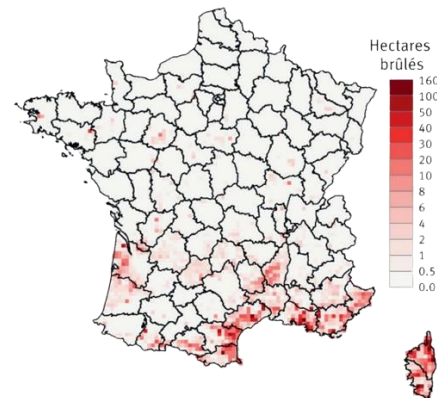
Quantité totale (en tonnes) de biomasse par maille nécessaire à l'absorption des substances actives achetées en 2017 pour limiter à 50% la mortalité animale.²

Perte d'habitat due
à l'intensification agricole



Zones de progression des terres arables et cultures permanentes entre 2006 et 2018.³

Perte d'habitat due aux incendies

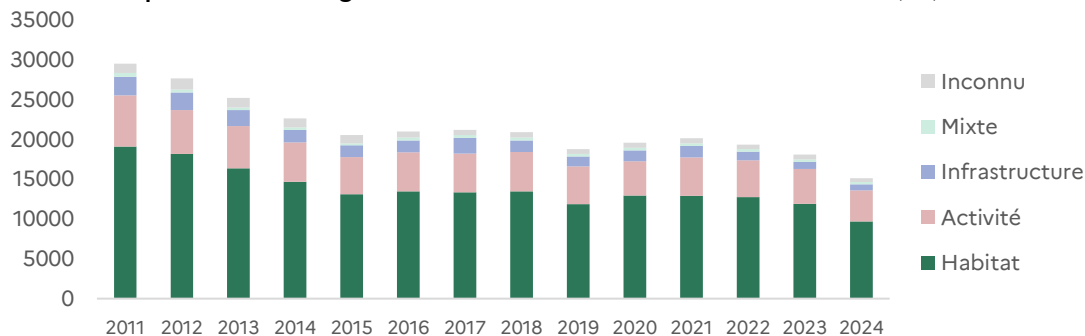


Moyenne annuelle de la surface brûlée (en ha) par les incendies entre 2006 et 2019.⁴

Les enjeux de biodiversité et de conservation diffèrent selon les contextes locaux, qu'il s'agisse de protéger des réservoirs de biodiversité, de préserver des écosystèmes fragiles face au changement climatique, ou de gérer durablement des territoires agricoles ou urbains où la biodiversité ordinaire est sous pression.

Artificialisation | L'artificialisation se poursuit en dépit des objectifs de sobriété foncière, principalement pour la production de logements et avec de forts contrastes territoriaux

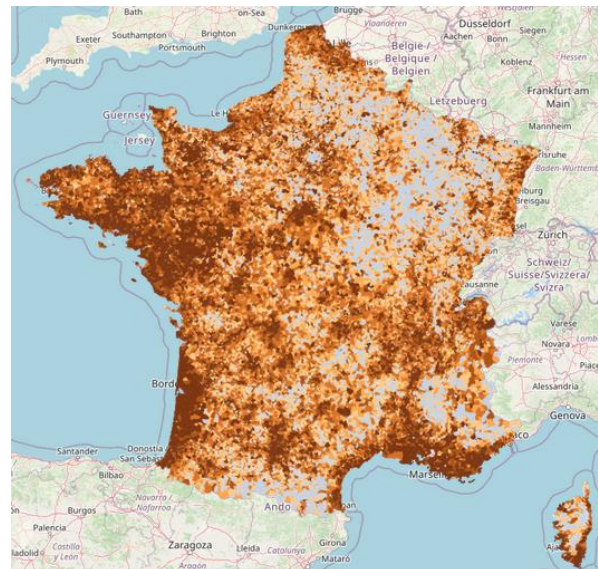
Espaces naturels, agricoles et forestiers consommés annuellement (ha)¹



À l'échelle nationale, la **loi Climat et Résilience** pose l'objectif de sobriété foncière, avec une réduction de 50 % de l'artificialisation dès 2030 et l'atteinte de la neutralité à l'horizon 2050. La loi de simplification de la vie économique² avait assoupli les règles (dérogations et dépassements de quotas d'artificialisation) avant que le Conseil constitutionnel censure ces dispositions, maintenant le régime antérieur³.

Si elle pose différentes questions (méthodologie de comptabilité, équilibres territoriaux, cohérence avec d'autres objectifs nationaux), **cette trajectoire pourra être respectée**. Elle commence déjà à être intégrée dans les documents d'urbanisme.

Pour préserver le foncier naturel, agricole et forestier, des solutions existent et peuvent être mises en œuvre : intensification des usages, densification du bâti, mobilisation des lots vacants, recyclage de friches, renaturation urbaine, ...

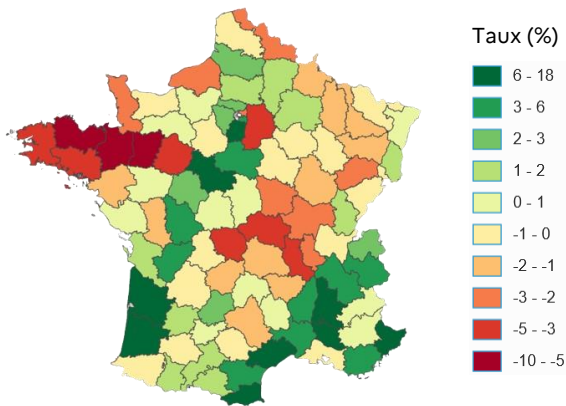


Consommation d'espace pour la période 2011-2024 (m²)¹



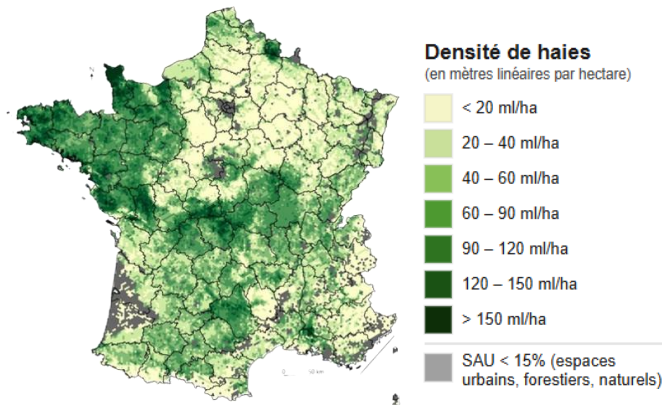
Changement des milieux agricoles | La disparition des prairies et des infrastructures agroécologiques doit être inversée pour restaurer la biodiversité agricole

Taux de disparition des prairies permanentes (2020-2024)¹



- Les prairies permanentes favorisent une faune et une flore diversifiées et affichent une **biomasse microbienne 45 % supérieure** à celle d'une parcelle labourée, favorisant pollinisateurs et auxiliaires de cultures.
- Depuis 2020, la surface de prairies permanentes a **diminué de 12 934 ha**, en raison de l'artificialisation des sols, de la déprise de l'élevage et de la remise en culture.

Densité des haies agricoles (2022)²



- Les haies servent de refuges et d'habitats, abritent des auxiliaires de culture utiles contre les ravageurs, contribuent à la qualité de l'eau, limitent le ruissellement, produisent de la biomasse et stockent du carbone.
- Le linéaire de haies disparaît en France, avec environ 70 % des haies arrachées depuis 1950 et un rythme estimé à **23 500 km/an entre 2017 et 2021**.
- Le Pacte haie repris par la SNB et la loi d'orientation agricole³ visent un gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030 par rapport à 2024.

Le cadre de protection européen et national

La protection des haies et prairies permanentes est assurée dans le cadre de la PAC par :

- la **BCAE 1** : maintien d'un ratio régional
- la **BCAE 8** : interdiction de la destruction et de la taille des haies pendant la période de nidification
- la **BCAE 9** : interdiction de labour et de conversion de prairies sensibles en zones Natura 2000

- L'**ERMG 4** : issu de la Directive Habitats

Des mesures volontaires, dont l'ICHN et des MAEC, permettent un maintien des prairies dans des zones à enjeu. Le bonus haies de l'écorégime, revalorisé, encourage la plantation de haies.

La future architecture de la PAC post-2027 ne garantit pas à ce stade la pérennisation des BCAA.

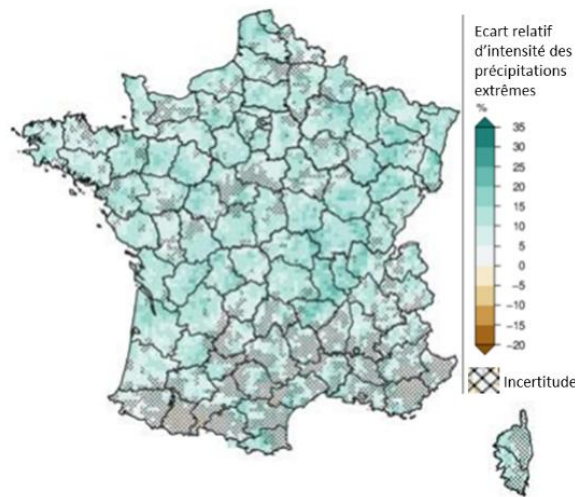
La France met en place d'autres dispositifs pour leur conservation :

- le **Pacte en faveur de la haie** avec des enveloppes AAP plantation et gestion dotées de 110 M€ en 2024 et 5 M€ en 2026
- le projet **CAP'Haies (2024-2027)** pour mobiliser l'enseignement agricole

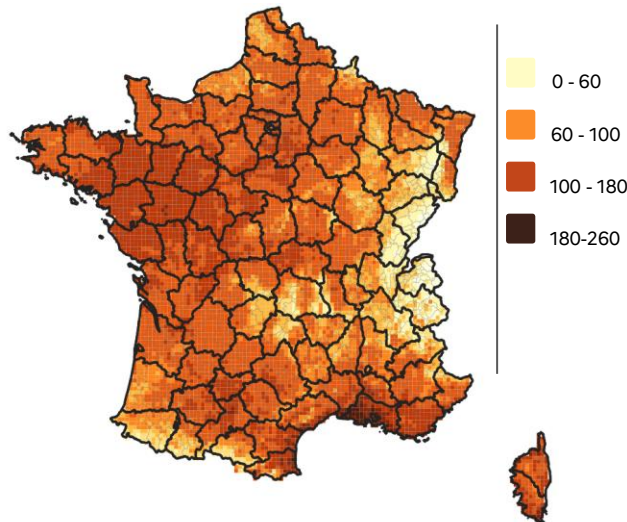
Changement climatique | Les écosystèmes subissent les effets du changement climatique malgré la baisse des émissions de gaz à effet de serre en France

Les épisodes climatiques extrêmes de forte chaleur ou de précipitations extrêmes seront amenés à se multiplier et à s'intensifier d'ici à 2050, avec des effets prévisibles sur l'état des écosystèmes

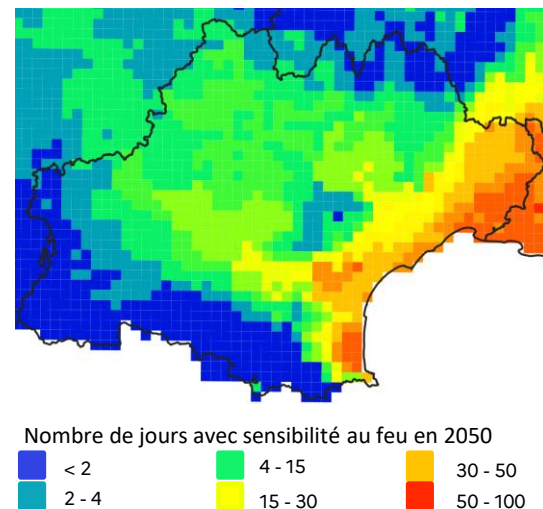
Évolution relative de l'intensité des précipitation extrêmes en 2050



Nombre de jours de sécheresse des sols en 2050



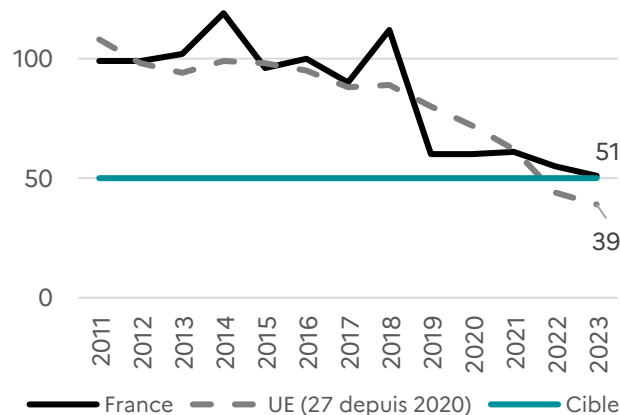
Nombre de jours présentant un fort risque de feux de forêts en Occitanie en 2050



Pollutions | L'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques affecte négativement la biodiversité et l'indicateur HRI1 diminue moins rapidement en France qu'en moyenne dans l'Union Européenne

Les produits phytopharmaceutiques, principalement utilisés dans le cadre des activités agricoles, peuvent avoir des impacts sur la biodiversité en affectant les organismes non ciblés et contribuant à leur déclin (pollinisateurs, invertébrés aquatiques, oiseaux)¹.

HRI1 – Evolution de l'usage et des risques des produits phytopharmaceutiques, en indicateur HRI1 au Q4 2025²
(Base 100 = moyenne 2011-2013)

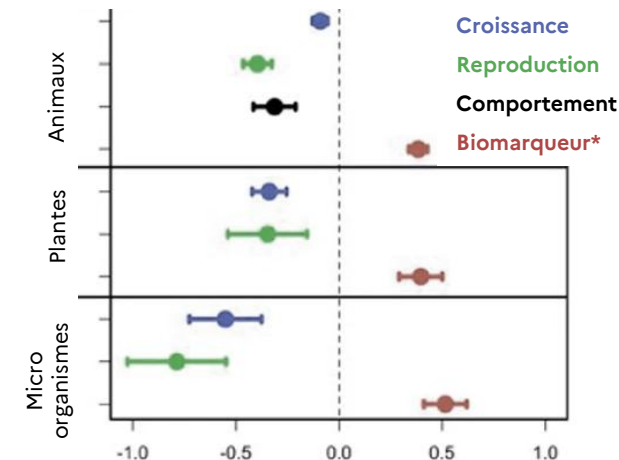


Le HRI1 calculé par la Commission européenne est le principal indicateur de suivi des objectifs de la stratégie Ecophyto 2030.

En France en 2023, sa valeur est de 51, en baisse de 49% par rapport à la moyenne 2011-2013. Cette baisse traduit notamment l'effectivité des retraits européens d'approbations de substances actives, ainsi que les efforts nationaux mis en œuvre pour réduire l'usage et les risques des produits phytopharmaceutiques.

Néanmoins, le HRI1 ne permet pas à lui seul de conclure à une réduction des risques liés aux pesticides.

Cible de la Stratégie Ecophyto 2030 : Réduction de 50% de l'utilisation et des risques des produits phytopharmaceutiques d'ici 2030 par rapport à la moyenne 2011-2013

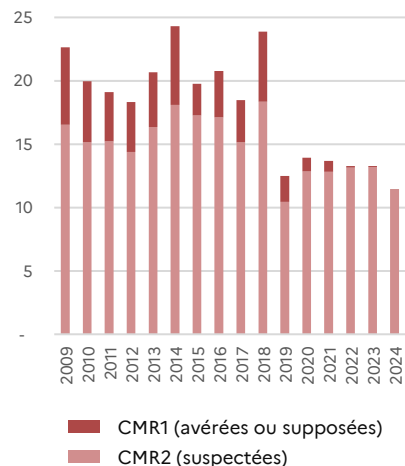


Effets des pesticides sur la croissance, la reproduction, le comportement et les biomarqueurs sur différents groupes phylogénétiques³

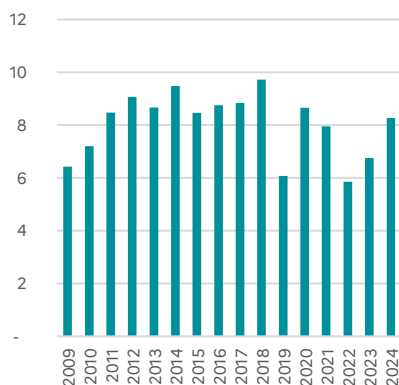
Lecture : Certains produits phytopharmaceutiques réduisent la croissance et la reproduction tout en modifiant le comportement des animaux.

Pollutions | Les indicateurs complémentaires de suivi des usages et risques liés aux produits phytopharmaceutiques sont stables depuis 2020

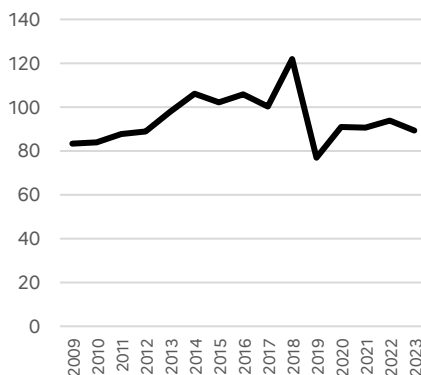
QSA – Quantité de substances actives vendues classées CMR² (kt)¹



QSA de glyphosate vendue (kt)¹

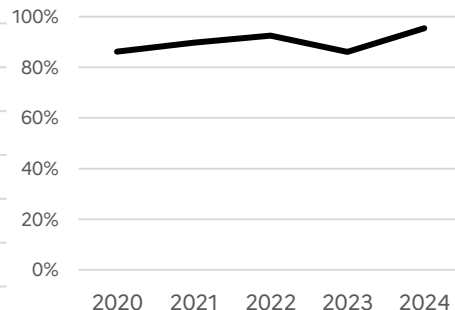


NODU agricole (en Mha)²



NODU (nombre de Dose Unité) obtenu en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité », dose maximale applicable lors d'un traitement « moyen » une année donnée.

ATAT - Indicateur de toxicité totale appliquée agrégée



Mesure la toxicité totale des PPP en pondérant le volume par le potentiel toxicologique de chaque substance pour les compartiments écologiques (eaux douces, eaux marines, sol).

Objectif Cadre Mondial : Réduire d'au moins 50 % les excédents de fertilisants et les risques liés aux pesticides et produits chimiques dangereux, entre 2022 et 2030

Des indicateurs complémentaires sont également suivis dans le cadre de la stratégie Ecophyto et du Cadre mondial biodiversité (pour lequel la SNB constitue la contribution de la France) pour rendre compte de l'évolution de l'usage et des risques des produits phytopharmaceutiques. En particulier, les indicateurs de quantité de substances actives vendues (QSA) et de NODU sont utilisés pour affiner le suivi des usages et des risques liés aux PPP. Ces indicateurs sont stables depuis 2020.

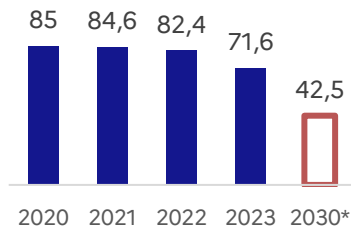
Pollutions | La pollution lumineuse a des impacts sur la biodiversité et recule depuis 2020



64 % des invertébrés et 28 % des vertébrés sont actifs au moins une partie de la nuit et sont menacés par la pollution lumineuse². Celle-ci perturbe leurs comportements locomoteurs, alimentaires et reproducteurs et peut conduire à une hausse de la mortalité.

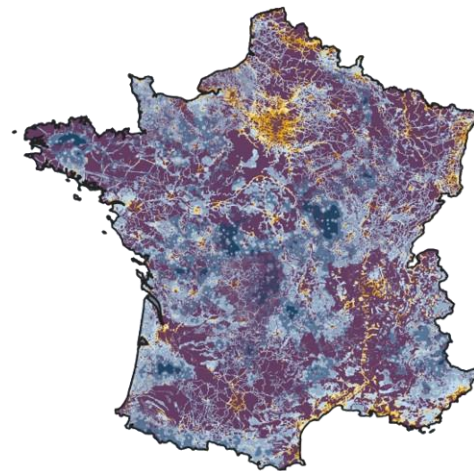
En 2023, **72 % du territoire terrestre français** était exposé à une forte pollution lumineuse nocturne, en baisse de **19 %** par rapport à 2014¹.

En 2025, 1 062 communes et 17 territoires bénéficiaient du label « **Villes et Villages étoilés** ».



Part du territoire hexagonal exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse.¹

*Objectif SNB 2030 : -50 % par rapport à 2020

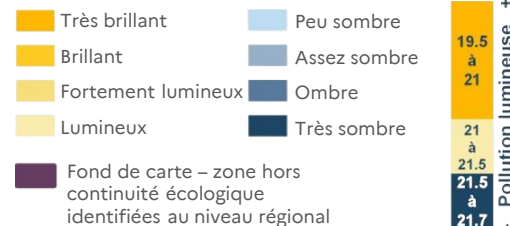


Les leviers mobilisables pour atténuer la pollution lumineuse

- **Réduire l'intensité et la durée d'éclairage** (réduction des plages horaires, gradation progressive, détecteurs de présence)
- **Ajuster l'orientation** (éclairage vers le sol) et **l'éclairage** (doux et ambré)
- **Développer la trame noire** : préserver et restaurer les continuités écologiques nocturnes en sanctuarisant des corridors sans éclairage artificiel

La pollution lumineuse est régie par l'**arrêté du 27 décembre 2018**, qui encadre les normes d'éclairage, notamment sur les seuils autorisés, le champ des installations concernées et la prise en compte des continuités écologiques nocturnes.

Luminance zénithale (ma/arcsec²) en cœur de nuit par temps clair et sans lune²



Pollutions | D'autres pollutions sont également à l'origine de pressions sur la biodiversité



Pollution plastique

76 % des sols français contiennent des microplastiques¹.

Les déchets plastiques constituent environ **80 % des macrodéchets** retrouvés en mer.²

En 2025, **131 communes littorales** avaient signé la chartre « **plage sans déchets plastiques** »³, soit 14 % des communes concernées.

Le **plan interministériel** de lutte contre les déchets plastiques en mer 2026-2030 structure les actions de lutte contre cette pression.



Pollution sonore

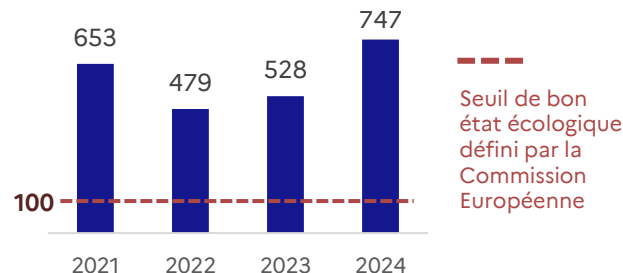
Le bruit anthropique masque les signaux acoustiques vitaux de nombreuses espèces, avec des effets documentés sur :

- la reproduction des oiseaux urbains⁴
- la communication, la navigation et les comportements reproductifs et alimentaires des animaux marins
- la santé des coraux, crustacés et autres mollusques ainsi que certaines plantes aquatiques⁵.

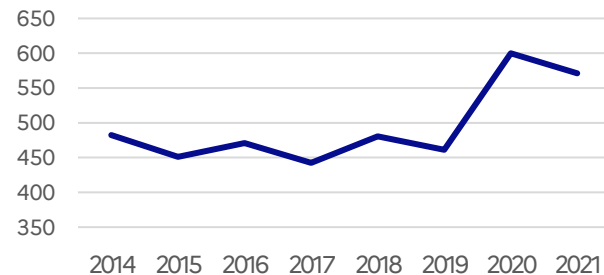


Autres pollutions

D'autres formes de contamination existent et restent encore insuffisamment documentées. Il s'agit de pollutions chimiques (nitrates en mer, PFAS, résidus médicamenteux, cadmium, ...), mais aussi de pollutions thermiques liées aux rejets industriels ou électromagnétiques.

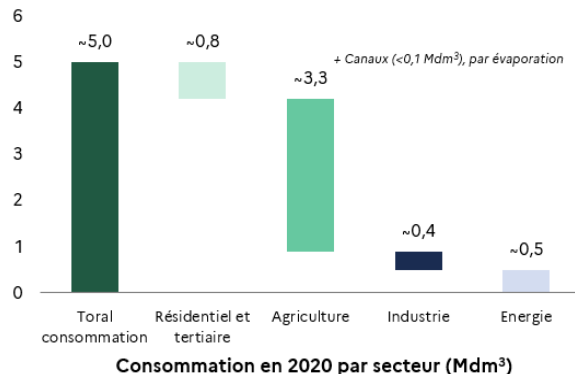


Abondance moyenne d'unités de macrodéchets en France² (/100m de littoral)



Flux à la mer d'azote provenant des nitrates⁵ (milliers de tonnes)

Surexploitation des ressources | Les consommations d'eau par les activités humaines et le changement climatique menacent les équilibres hydriques dont dépendent les écosystèmes



Prélèvements bruts d'eau douce : 30,8 milliards m³/an

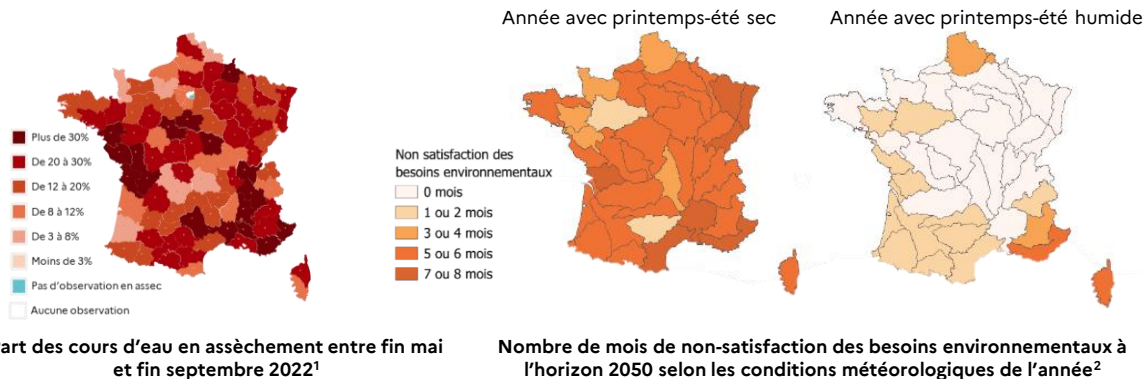
Les prélèvements totalisent l'ensemble des eaux extraites des milieux.

Consommation nette d'eau douce : 5,0 milliards m³/an

Consommation = prélèvements - volumes restitués aux milieux

Le changement climatique et les prélèvements pour les activités humaines conduisent à des épisodes de sécheresses.

Ces épisodes menacent la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes et pour les activités humaines, avec des effets déjà visibles et qui vont s'accroître.



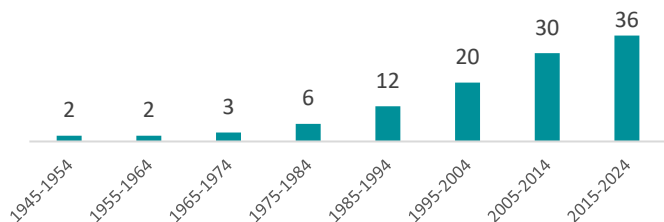
Les leviers existent pour accroître la résilience des écosystèmes et de la société :

- Adapter les usages en matière d'urbanisme, d'agriculture, de production d'énergie
 - Gouverner à l'échelle de la ressource pour anticiper et gérer les crises
 - Privilégier les solutions fondées sur la nature qui présentent des co-bénéfices et évitent les risques de maladaptation
- Vu l'ampleur du déséquilibre futur entre les besoins et les ressources disponibles, le stockage de l'eau dans des retenues ne pourra être qu'une solution parmi d'autres. Il est nécessaire de développer toutes les solutions disponibles, en combinant la prévention dans tous les secteurs, l'aménagement du territoire, la réutilisation, le stockage de l'eau dans des retenues, et la restauration des milieux naturels afin de stocker l'eau dans les infrastructures naturelles.

Espèces exotiques envahissantes | Les EEE continuent de s'installer et de se développer sur le territoire national, en particulier dans les milieux les plus vulnérables

Nombre moyen d'EEE par département en Hexagone¹

Cet indicateur traduit à la fois l'installation de nouvelles EEE et la diffusion des EEE sur le territoire

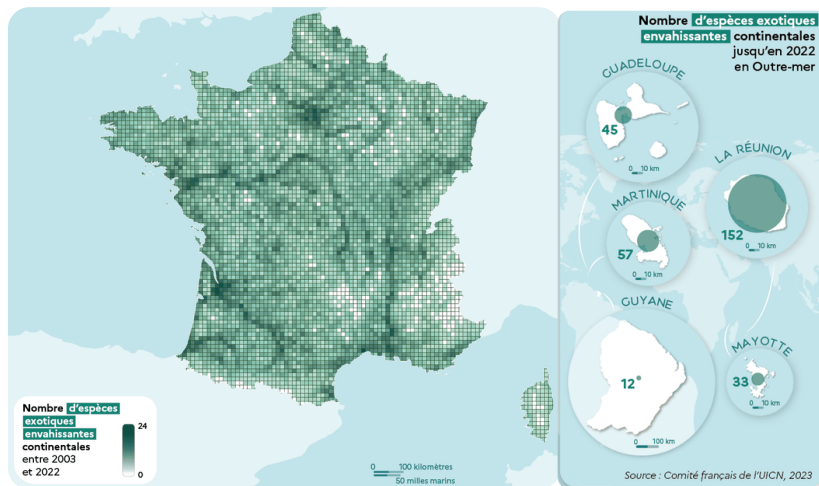


Les EEE perturbent les écosystèmes avec des impacts écologiques³, économiques et sanitaires.

À l'échelle nationale, elles sont une pression majeure sur la biodiversité :

- **46% des espèces terrestres menacées dans les Outre-Mer** sont sous pression des EEE².
- **55% des extinctions d'espèces terrestres** recensées dans ces territoires impliquent des EEE².

D'ici 2030, la SNB, en application de la cible 6 du Cadre Mondial, prévoit de réduire d'au moins 50 % le taux d'introduction et d'établissement des EEE en agissant prioritairement sur les voies d'introduction.



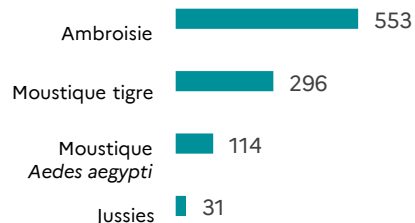
Les EEE sont particulièrement menaçantes :

- **En Outre-mer**, en raison de l'insularité et du nombre d'espèces endémiques
- **Dans l'Hexagone** le long des axes fluviaux, dans les zones urbanisées, et sur les littoraux.

Les EEE sont principalement introduites par les activités humaines, dont le commerce international, l'horticulture et l'ornement, le commerce d'espèces exotiques et les introductions volontaires ou accidentelles liées aux transports et aux loisirs.

Espèces exotiques envahissantes | Les EEE et certaines espèces proliférantes représentent des coûts de gestion et de dégradation croissants

Coût cumulé minimal de certaines EEE et espèces proliférantes en France sur la période 1993-2018 (M€)^{1,2}

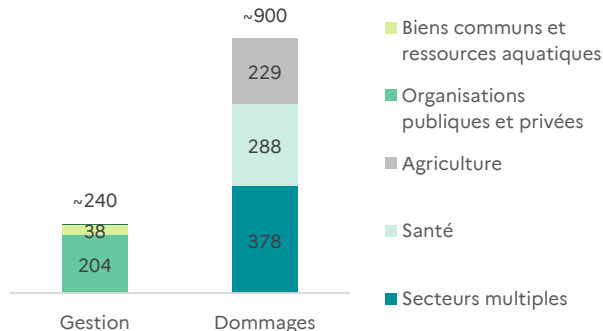


Les EEE engendrent des coûts directs liés à leur surveillance, leur contrôle, leur confinement ou leur éradication. S'y ajoutent des coûts de dégradation des écosystèmes, difficiles à quantifier économiquement².

La grande majorité des coûts économiques (79 %) engendrés par les EEE en France sont dus aux **dommages** qu'elles occasionnent².

Certaines espèces proliférantes (par exemple, l'ambrosie ou le moustique tigre), non réglementées comme EEE, soulèvent également des enjeux sanitaires et engendrent des coûts économiques.

Coûts cumulés de gestion et des dommages liés aux EEE sur la période 1993-2018 (M€)^{1*}



Les coûts de gestion, directs et indirects, des invasions biologiques croissent de manière exponentielle.

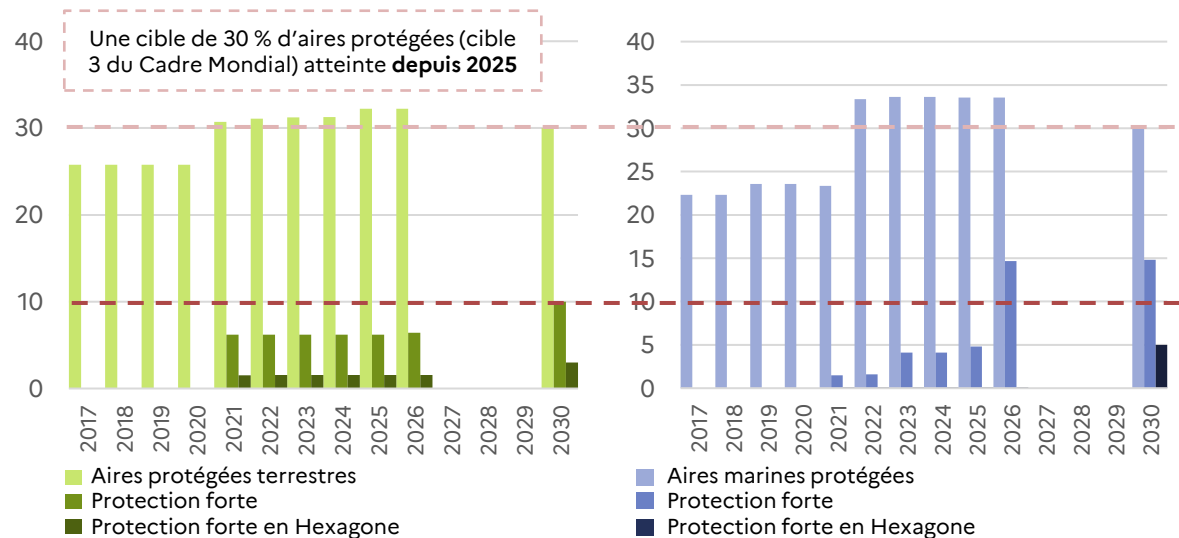
Sur la base des données les plus fiables portant sur 98 espèces, le coût des EEE en France avoisinerait **1,1 Md€ sur la période 1993-2018** (cf. ci-dessus), soit 48 M€/an.

Sur la même période, des études moins conservatrices estiment ces coûts à 10,6 Md€ (420 M€/an), **ce coût étant probablement sous-estimé²** et largement inférieur aux moyens investis dans la lutte vectorielle (8 M€/an dans l'hexagone et 5 M€/an en Guyane).

Leviers à mobiliser

- Mettre à jour les listes d'EEE permettant de déclencher des actions réglementaires
- Limiter l'introduction par des politiques sectorielles, en particulier les transports et les contrôles aux frontières
- Dédier des moyens humains et financiers pour la détection et la gestion précoce des foyers
- Former et sensibiliser tous les publics clés (élus, professionnels, touristes)
- Mobiliser le monde de la recherche
- Mettre en place une gouvernance partagée à l'échelle nationale et locale

Aires protégées | Les objectifs quantitatifs en matière d'aires protégées sont atteints, avec un nouvel enjeu de déploiement de la protection forte dans l'Hexagone et les Outre-Mer



Leviers prioritaires

- Renforcer l'équilibre territorial entre l'Hexagone et les Outre-Mer en matière de protection forte
- Restaurer les HIC dans les aires protégées
- Intégrer les aires protégées aux territoires, pour réduire les pressions et renforcer les financements
- Adapter les aires protégées au changement climatique
- Renforcer la cohérence et la connectivité des aires protégées pour préserver les continuités écologiques

Les objectifs de déploiement des aires protégées à 2030 ont été renforcés avec 10 % de protection forte sur terre et en mer dont :

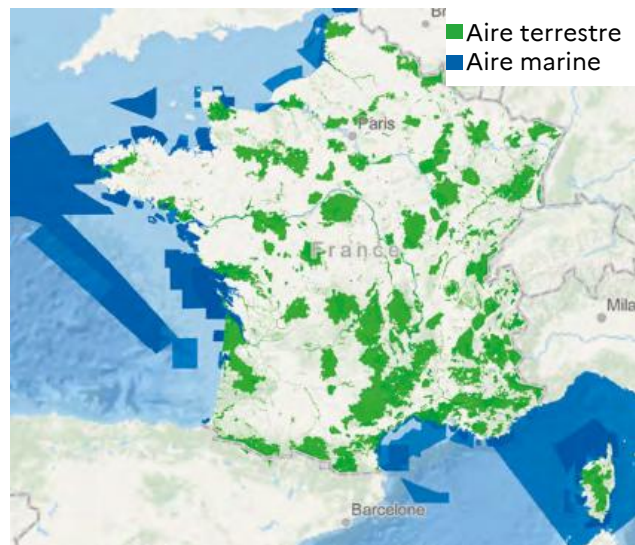
- 10 % sur terre dans l'Hexagone et les Outre-Mer
- 14,8 % en mer dans l'Hexagone et les Outre-Mer
- 3 % sur terre et 5 % en mer dans l'Hexagone

Les Conservatoires d'espaces naturels sont les premiers gestionnaires d'aires protégées, en collaboration avec les propriétaires, les acteurs locaux, les acteurs socio-économiques et les usagers :

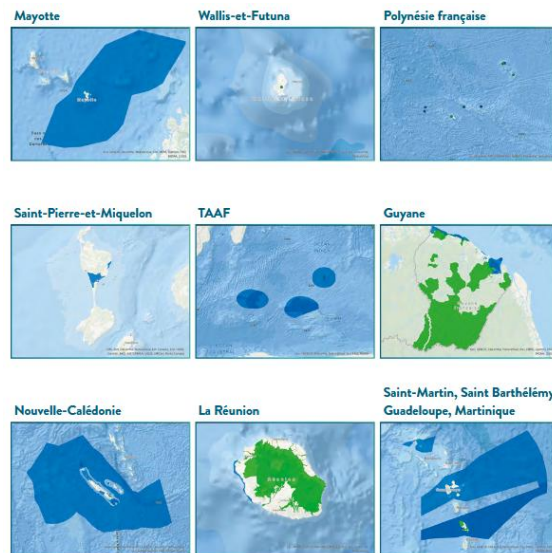
- 300 kha répartis sur 4 400 sites, dont 18 kha en propriété
- 75 réserves naturelles régionales
- 37 réserves naturelles nationales

Aires protégées | Les aires protégées sont inégalement réparties sur le territoire national, avec une surreprésentation des territoires d'Outre-Mer

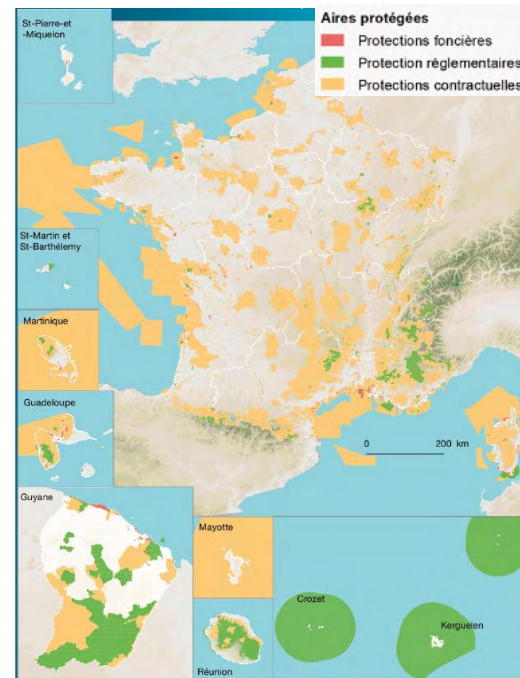
Cartographie des aires protégées
UICN 2021



Cartographie des aires protégées
UICN 2021



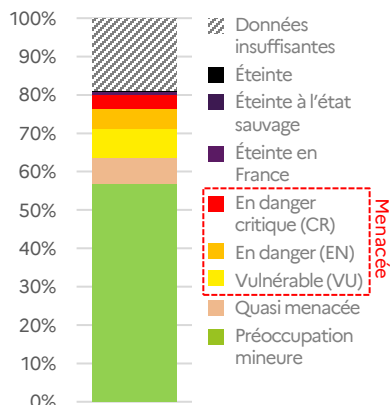
Couverture des aires protégées par type
de protection, UICN 2021



État de la biodiversité

Espèces | Les outils de conservation progressent face à un déclin qui s'accélère

3 085 espèces sont menacées ou disparues en France sur les 17 550 espèces¹, un nombre en augmentation



Le Red List Index (RLI) indique une diminution de l'état de conservation des espèces en France, avec une baisse de l'indice de 2,55% entre 2008 et 2023.

Le critère déterminant pour déclencher un PNA est le risque d'extinction de l'espèce, évalué selon les critères UICN à partir de paramètres tels que la taille de la population, le taux de déclin, la fragmentation de l'aire de répartition et la disparition de l'habitat.

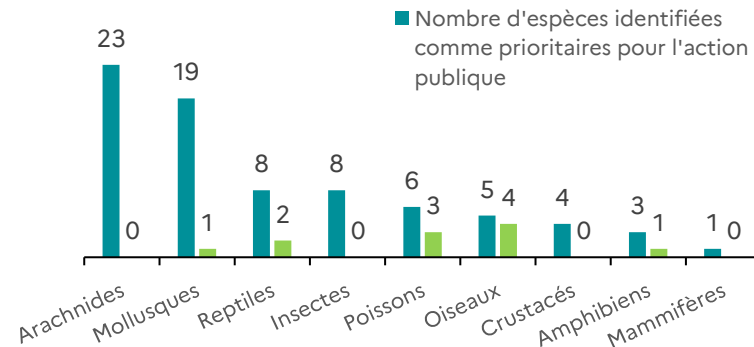
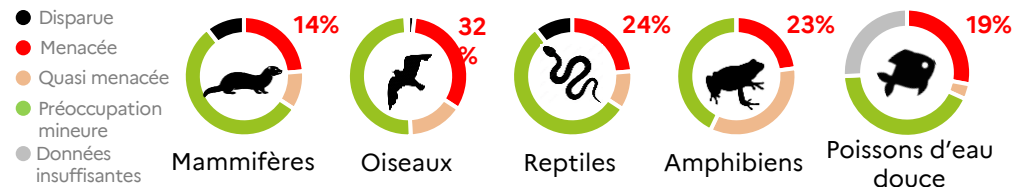
Une méthode de priorisation développée par le MNHN a permis d'identifier **plus de 630 espèces de faune et de flore** prioritaires, constituant le socle de déclenchement des PNA.

En 2025, 76 plans nationaux d'action (PNA) étaient en vigueur, financés à hauteur de 8,7 M€/an

474 taxons couverts dont 302 de flore et 172 de faune

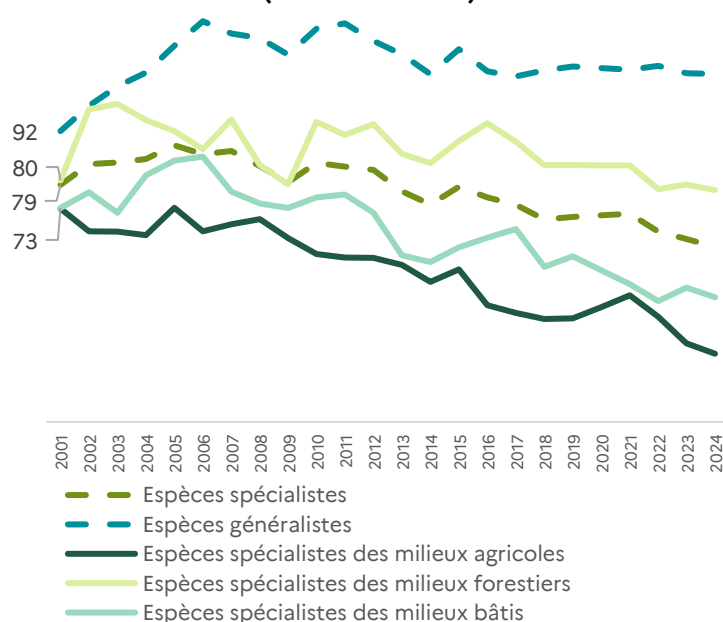
Le PNA définit, pour une espèce ou un groupe d'espèces menacées, une stratégie pluriannuelle (5 à 10 ans) comprenant un suivi des populations, des actions coordonnées de restauration des espèces et de leurs habitats, des mesures d'information des acteurs concernés et d'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et les politiques publiques. Il n'existe pas d'indicateur d'évaluation des PNA.

Pourcentages d'espèces menacées en France hexagonale



Oiseaux | Les populations d'oiseaux communs spécialistes continuent de décliner, traduisant l'effet combiné des pressions sur la biodiversité

Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes¹
(base 100 en 1989)



Variation
1989-2024

+ 6%

-23%

-37%

-49%

-63%

Les oiseaux spécialistes, spécifiques à un type d'habitat, sont particulièrement sensibles à la dégradation de leur milieu. L'abondance des populations d'oiseaux spécialistes des milieux est ainsi **un indicateur robuste de la fonctionnalité de ces écosystèmes.**

Le suivi temporel des oiseaux communs* (STOC) est l'indicateur de référence pour établir les tendances des populations d'oiseaux communs en période de reproduction. C'est un **indicateur intégrateur** qui traduit l'effet cumulé de plusieurs pressions (dégradation des habitats, changement climatique, pollution), et qui présente une **tendance très lourde de dégradation depuis 1989.**

Pour les oiseaux agricoles et forestiers, l'objectif fixé par le règlement sur la restauration de la nature est d'inverser leur déclin et d'améliorer leur abondance (de 10 % pour les oiseaux agricoles). Pour tenter d'atteindre ces résultats, les leviers sont :

- **Réduire l'usage d'intrants agricoles chimiques**
- **Reconstituer des paysages agricoles diversifiés** (couverts, prairies, haies...), ce qui suppose des évolutions à l'échelle de l'exploitation et des territoires
- **Adapter la forêt** au changement climatique
- **Limiter les pratiques sylvicoles les plus néfastes** à la biodiversité
- **Développer les pratiques sylvicoles les plus favorables et diversifiées**

Insectes | Les populations d'insectes déclinent rapidement en Europe

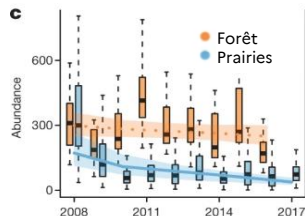
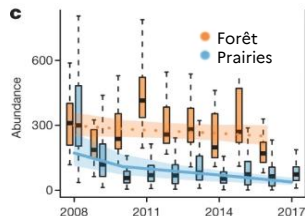
10% des espèces d'abeilles et de bourdons sont menacées



15% des espèces de papillons sont menacées



27% des espèces d'abeilles et de bourdons ont une population en déclin



En Allemagne, 78 % des insectes ont disparu des prairies entre 2008 et 2017

Les données européennes confirment un déclin des pollinisateurs témoignant d'une dégradation des milieux ouverts et semi-naturels

- Les colonies sauvages d'abeilles enregistrent un déclin estimé à 56 % sur une projection de 10 ans
- 23 % des espèces de bourdons sont menacées et le nombre d'espèces de papillons menacées a augmenté de +76 % au cours de la dernière décennie

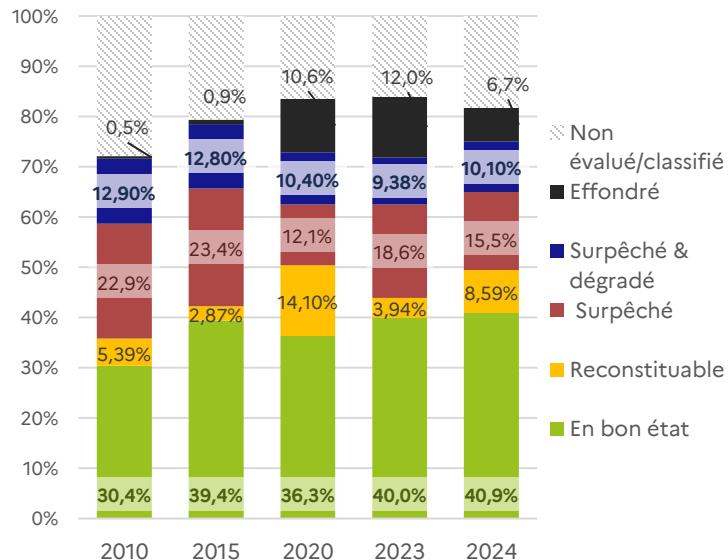
L'absence de données fiables sur les espèces et leur tendances de population compromet l'efficacité des politiques de conservation

- 62 % des espèces d'abeilles et 43 % des espèces de papillons ont une tendance de population inconnue
- Pour combler cette lacune, l'UICN recommande la mise en place du dispositif européen de suivi EUPoMS et de listes rouges nationales dans chaque État membre, actualisées tous les 5 ans

Les pratiques agricoles et le changement climatique constituent les principales menaces des pollinisateurs

- Agriculture : par la conversion des prairies, le dépôt d'azote ou de produits phytopharmaceutiques, certaines pratiques ont un impact sur la majorité des espèces d'abeilles et de bourdons
- Changement climatique : par l'augmentation des feux, la hausse des températures et des événements extrêmes, il menace 50% des espèces de papillons
- Différentes pressions viennent se cumuler aux deux premières : fragmentation et artificialisation des habitats, pollutions chimiques, EEE, ...

Ressource halieutique | L'évolution des pratiques de pêche et le développement des aires marines protégées devront permettre la reconstitution des stocks halieutiques



État des stocks de poissons débarqués en France hexagonale par catégorie¹

Ces données ne portent que sur les espèces débarquées et commercialisées et ne reflètent pas la totalité des espèces capturées.

Les objectifs sont ambitieux :

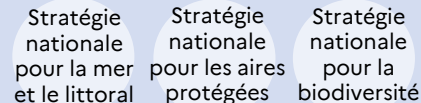
- Politique commune de la pêche : 100% de populations pêchées au niveau du rendement maximal durable en 2020
- Directive-cadre stratégie pour le milieu marin : tous les stocks en bon état

La proportion de débarquements issus de populations non surpêchées fluctue mais ne progresse plus depuis dix ans. En 2024, seuls 50 % des volumes débarqués étaient issus de stocks non surpêchés, et la **surpêche représentait 26 % des captures françaises**.

39 % des volumes débarqués proviennent de populations dont le recrutement (renouvellement des jeunes poissons) est en baisse, contre seulement 8 % en hausse annonçant un **risque de déclin de l'abondance** dans les années à venir.

En Natura 2000, les analyses de risque pêche (ARP) sont nécessaires pour dispenser les activités de pêche de l'évaluation d'incidences. À ce jour, elles n'ont pas toutes été réalisées.

Cadre stratégique de la pêche durable française

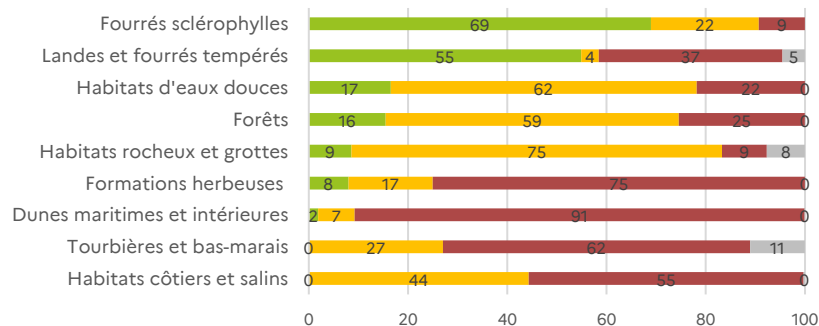


Les leviers d'actions pour une gestion durable des ressources halieutiques

- Fixer des **quotas** de pêche (TAC) adaptés à l'état des stocks
- Instaurer des quotas **spatialisés**
- Améliorer le **suivi** des stocks
- Promouvoir des **labels** de pêche durable
- Étendre le réseau d'**aires marines protégées** (AMP) et zones sous protection forte (ZPF)
- Sanctionner les pratiques illégales (**pêche INN**)
- Interdire le **chalutage de fond** et engins trainants dans les zones sensibles (cœurs de parcs nationaux et réserves naturelles)

Habitats | L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (HIC) demeure insuffisant et continue de se dégrader ; des résultats positifs dans les Parcs nationaux

Etat de conservation des HIC par grand type de milieu (période 2019-2024, en % de la surface par HIC)¹



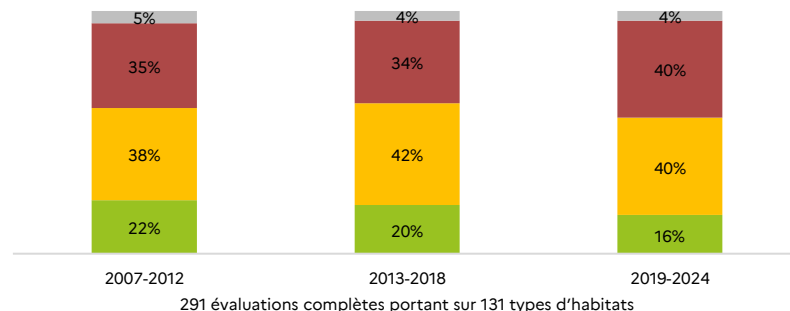
Bien que l'état de conservation présente une forte variabilité entre les types d'habitats, ils restent majoritairement dégradés.

L'enjeu de connaissance des habitats est important : seulement **27% de la surface totale des HIC terrestres est en état connu**.

Les objectifs du RRN sont de connaître 90% de surface d'HIC terrestres et de restaurer 30% des surfaces en mauvais état d'ici 2030.

Etat de conservation : ■ Favorable ■ Inadéquat ■ Mauvais ■ Résultats non concluants

Etat de conservation des HIC (en nombre d'habitats) Rapportage de la directive « Habitats-Faune-Flore »²



Afin d'améliorer l'état des milieux, il est nécessaire

- De **restaurer** les habitats les plus dégradés, nécessitant de la restauration active
- De **lever** les pressions sur les habitats qui peuvent se régénérer

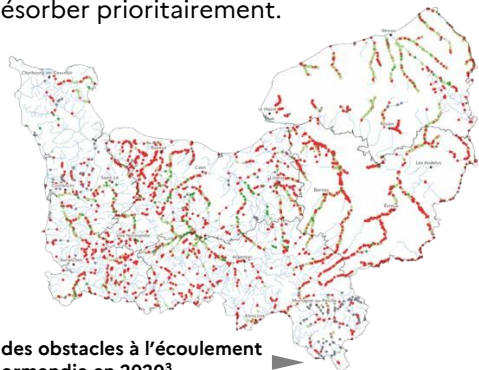
Les **habitats non HIC** doivent également être pris en compte, participant notamment aux continuités écologiques du territoire.

Les actions de conservation protègent efficacement les HIC : plus de 80% des HIC sont en bon ou excellent état dans les Parcs nationaux³.

Continuités | Les discontinuités entravent la fonctionnalité des écosystèmes et la mobilité des espèces, et représentent un défi méthodologique et opérationnel

Les continuités écologiques regroupent des **réservoirs de biodiversité**, où les espèces vivent et se reproduisent, et des **corridors écologiques**, qui permettent leurs déplacements entre ces espaces. Les obstacles à ces continuités sont appelés **points noirs**.

Le Cerema a lancé une étude pour aider à hiérarchiser et cartographier les points noirs à résorber prioritairement.

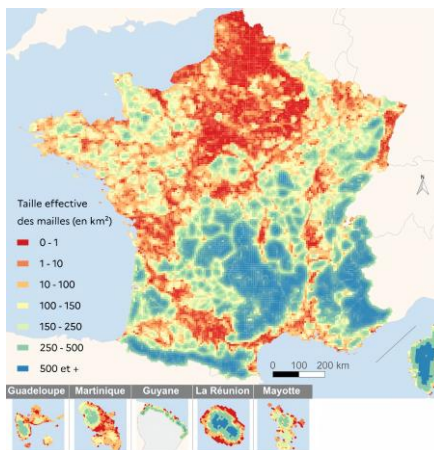


État des obstacles à l'écoulement en Normandie en 2020³

- Détruit entièrement (288 ouvrages)
- Détruit partiellement (1 502)
- En projet de construction (3)
- En construction (3)
- Existant (3 194)

Les sources de **fragmentation des milieux naturels** sont multiples : artificialisation des sols, barrages, réseaux routiers et ferroviaires, infrastructures, ...

Niveau de fragmentation des milieux naturels terrestres en France en 2018¹



Lecture : plus la taille effective est faible, plus le territoire est fragmenté.

Le règlement sur la restauration de la nature fixe l'objectif de contribuer à **restaurer 25 000 km de cours d'eau à écoulement libre à l'échelle de l'UE**

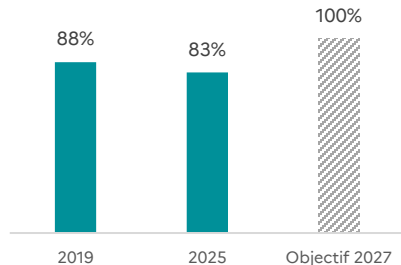
- Objectif qui sera précisé dans le plan de restauration de la nature, lorsque l'état des lieux sera connu

Pour restaurer les continuités à l'échelle des territoires, les principaux leviers sont :

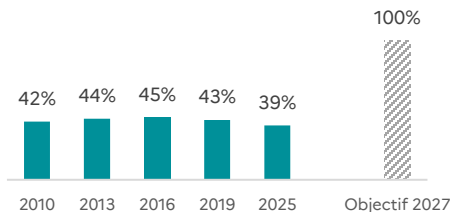
- **Préserver les continuités existantes**, via l'intégration des trames vertes et bleues dans les documents d'aménagement (PLU(i), SCoT, SRADDET), ainsi que des trames noires contre la pollution lumineuse
- **Identifier et cartographier les points noirs** dans chaque région pour prioriser les zones à restaurer
- **Restaurer les points noirs** à l'aide des financements prévus, notamment par les Agences de l'eau

Masses d'eau | L'état quantitatif, écologique et chimique des masses d'eau reste stable depuis les années 2010, présentant un risque pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau

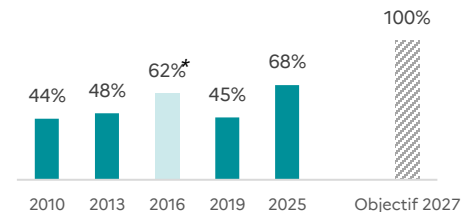
Masses d'eau en bon état quantitatif au titre de la DCE*



Masses d'eau en bon état écologique au titre de la DCE*



Masses d'eau de surface en bon état chimique au titre de la DCE*



*Biais méthodologique dû aux substances ubiquistes

- **L'état écologique des masses d'eau de surface** résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques selon des indicateurs biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. L'état est qualifié de « bon » lorsque tous les indicateurs sont qualifiés de « bons ».
- Une **masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif** lorsque les volumes prélevés dans la nappe ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et préservent l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.
- Le **bon état chimique d'une masse d'eau** est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale.

- La directive-cadre sur l'eau fixe l'objectif d'atteindre **100 % de masses d'eau en bon état à l'horizon 2027**

Leviers à mobiliser

- **Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau**, lutter contre l'introduction et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes
- **Encadrer les prélèvements** en eau à l'échelle de la ressource
- **Stockage** contre les déséquilibres saisonniers locaux
- **Renforcer la lutte contre les pollutions** d'origine diffuse ou ponctuelle

Outre-Mer

Outre-Mer | La biodiversité des Outre-Mer est particulièrement riche mais demeure mal connue

Des territoires qui abritent une biodiversité remarquable

- **80 à 85 % de la biodiversité** française est concentrée dans les Outre-Mer¹
- **84 % des espèces endémiques** françaises vivent dans les Outre Mer²
- Près de 22% des espèces sont endémiques contre 3% dans l'Hexagone³
- 1/3 des espèces marines connues vivent dans les récifs, soit près de 100 000 espèces⁴



Guyane

1/3 de la forêt française



Nouvelle-Calédonie

2^e barrière récifale mondiale

Pourtant, seul 1/3 des groupes taxonomiques ultramarins est suffisamment inventorié⁵

Une connaissance encore partielle à renforcer

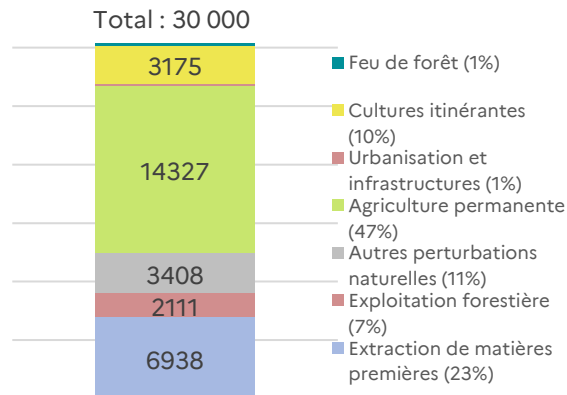
Des travaux sont en cours :

- **Publication fin 2025 par le SDES** d'un focus environnemental dédié aux Outre-Mer afin d'actualiser les données la biodiversité et les pressions s'exerçant sur les écosystèmes ultramarins.
- **Compteur BiOM** intégré à l'espace numérique Nature France, pour centraliser et valoriser les données naturalistes spécifiques aux territoires ultramarins.
- **Pôle-Relais Zones Humides Tropicales**, qui anime un réseau national afin de mutualiser les connaissances et de renforcer la cohérence des actions de préservation dans les territoires ultramarins
- Publication fin 2026 du **bilan de l'état de santé des récifs coralliens, mangroves et herbiers** de l'Initiative française pour les récifs coralliens.

Piste à l'étude : Consolider un guichet unique pour articuler les financements nationaux et européens, centraliser l'instruction des projets, harmoniser les critères d'éligibilité et assurer une programmation pluriannuelle stable, adossé à un pôle de coordination scientifique garant de l'interopérabilité des données et de l'efficacité écologique des financements.

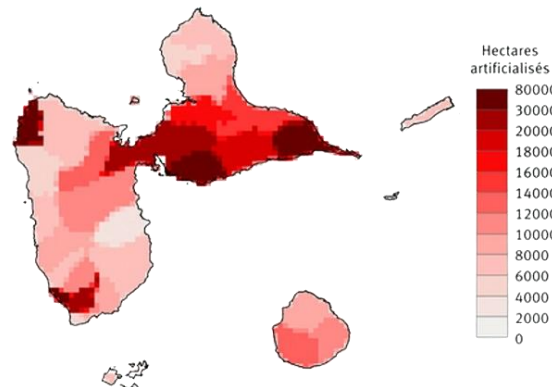
Outre-Mer | Les écosystèmes ultramarins subissent diverses pressions liées aux activités humaines

Les activités humaines exercent des pressions directes et cumulées sur les écosystèmes ultramarins : urbanisation littorale, défrichement agricole, orpaillage illégal, surpêche sur les récifs et pollutions d'origine terrestre.



◀ Perte de surface forestière (en ha) en Guyane française entre 2015 et 2025¹

Surface artificialisée en Guadeloupe entre 2009 et 2021² ▶



Outre-Mer | Les pressions anthropiques s'ajoutent aux pressions naturelles amplifiées par le changement climatique



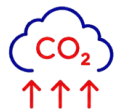
Intensification
des événements
extrêmes

Les événements extrêmes constituent une pression croissante sur ces écosystèmes en raison d'une augmentation de l'intensité des vagues de chaleur océaniques et des cyclones tropicaux. Les cyclones Chido, qui a frappé Mayotte en 2024, et Garance, qui a touché La Réunion en 2025, en sont une illustration directe.



Élévation du
niveau des mers

La montée du niveau des mers entraîne le recul des mangroves vers l'intérieur des terres, réduisant leur superficie et modifiant leur composition spécifique. Ce recul s'accompagne d'une salinisation progressive des zones arrière-mangrove, menaçant en cascade les écosystèmes d'eau douce associés.



Augmentation
de la teneur en
CO2

L'absorption du CO₂ atmosphérique par les océans entraîne une acidification progressive des eaux marines qui compromet la capacité des organismes calcifiants (coraux, mollusques, échinodermes).



Augmentation de
la température
des eaux

Les canicules seront jusqu'à 50 fois plus fréquentes à la fin du siècle menaçant certains écosystèmes. Le réchauffement des eaux de l'océan Austral modifie la distribution des espèces proies dont dépendent les manchots royaux des TAAF pour se nourrir.



Espèces
exotiques
envahissantes

Les EEE sont la première cause de perte de biodiversité dans les écosystèmes insulaires. Elles sont impliquées dans 53% des extinctions d'espèces dans ces territoires.²



Pathogènes

Aux Antilles, l'apparition de la maladie de la perte de tissus coralliens (SCTLD) constitue une menace sanitaire nouvelle et particulièrement virulente pour les récifs.

Outre-Mer | Les enjeux sont contrastés selon les territoires



Des territoires insulaires plus vulnérables : leurs espèces, souvent endémiques et confinées à un espace restreint, ne disposent d'aucun refuge en cas de dégradation de leur habitat.



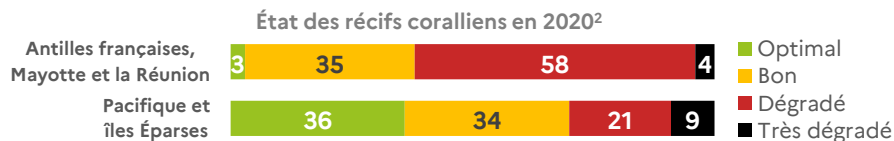
Une dynamique des mangroves contrastée : leur surface a augmenté de 19 % en Guadeloupe depuis 1950, mais a diminué de 40 % à Saint-Martin et 65 % à Saint-Barthélemy sur la même période¹. En Polynésie, elles sont considérées comme invasives.



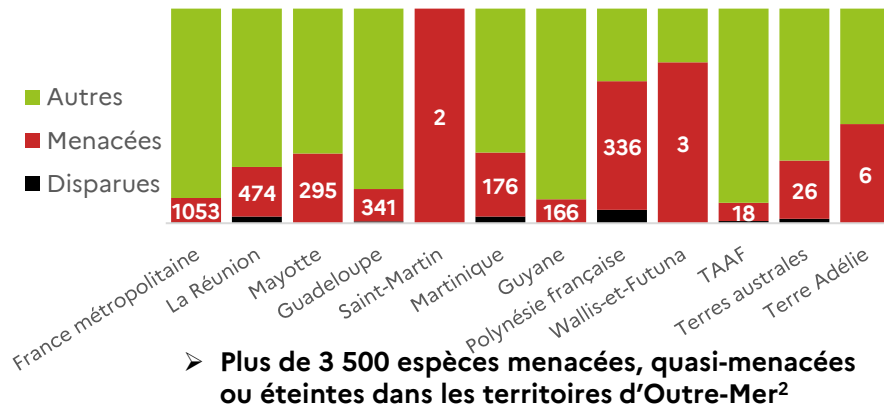
Une pression croissante en Guyane : la forêt guyanaise est peu fragmentée mais sous pression croissante de l'orpaillage illégal et de la déforestation.



Antilles françaises : entre 70 % à 80 % des colonies de coraux ont été affectées par le blanchissement de 2023 qui a conduit à une mortalité corallienne de 29 à 34%.⁴



Répartition des espèces évaluées selon leur catégorie de l'UICN³



Essaim de krills atlantiques

Le krill antarctique, maillon fondateur de la chaîne alimentaire des TAAF, est menacé par le recul de la banquise et son exploitation croissante pour l'industrie alimentaire.

Outre-Mer | La préservation de la biodiversité ultramarine reste limitée

Le financement public en direction des territoires ultramarins représentent moins de 5% des financements de politiques de biodiversité¹

Ces territoires ne sont pas inclus dans le périmètre du Plan National de Restauration de la Nature



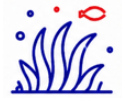
Récifs coralliens. 67 % des récifs sont protégés.²
La SNB fixait un objectif de 100% en 2025.



Mangroves. 58% des mangroves sous protection (hors Polynésie française). La SNB fixe un objectif de 65 % de mangroves sous mesures de conservation d'ici 2030.³



Forêts tropicales humides. La SNAP prévoit la mise sous protection forte de 180 000 ha d'ici 2030.⁴



Herbiers marins. 26 % des herbiers sont en zones protégées.²

La protection du jaguar en Guyane Française

La Guyane constitue l'une des rares zones refuges du jaguar, mais des pressions sont déjà documentées, telles que la fragmentation de l'habitat ou l'orpaillage illégal.

Jusqu'en 2026, le jaguar ne bénéficiait pas du statut d'espèce protégée en Guyane mais sa chasse était interdite depuis 2011 par arrêté préfectoral.

La convention CITES de décembre 2025 recommande le classement du jaguar en espèce strictement protégée. En France, une telle mesure devra s'accompagner d'un dispositif d'indemnisation des éleveurs pour les dommages subis (253 animaux tués lors de 169 attaques déclarées en 2023)⁵.



© Emmanuel Rondeau

Outre-Mer | L'importance des services écosystémiques des écosystèmes ultramarins

On estime à 1 300 M€ la valeur des services que les récifs coralliens, herbiers et mangroves fournissent à la société en moyenne par an¹. Ces montants sont à comparer avec les financements de l'OFB pour la biodiversité ultramarine qui s'élèvent à ~140 M€ par an.

Les écosystèmes ultramarins rendent des services fondamentaux. Ils garantissent la sécurité alimentaire des communautés locales à travers la pêche, assurent la régulation de la qualité des eaux côtières et jouent un rôle dans le stockage de carbone ou la protection des côtes.

Ces services, encore peu visibles dans les statistiques économiques, sont directement conditionnés par l'état de santé des écosystèmes qui les produisent.



Protection côtière - 595 M€

Les récifs coralliens, mangroves et herbiers forment une infrastructure naturelle de protection du littoral en dissipant l'énergie des vagues, en stabilisant les sédiments et en limitant l'érosion côtière.



Tourisme - 315 M€

Les écosystèmes ultramarins constituent un fort attrait touristique pour les territoires insulaires et représentent un pilier des économies locales.



Pêche et aquaculture - 215 M€

Dans les Outre-mer, la pêche artisanale est une activité économique structurante, mais fragilisée par la dégradation des récifs et les épisodes récurrents de sargasses.



Séquestration de carbone - 175 M€

Les herbiers marins représentent 10 % du carbone océanique mondial.² Les mangroves peuvent stocker plus de 1 000 tonnes de carbone par hectare soit 2 à 4 fois plus que les forêts terrestres.³

Financements OFB⁴ dans les Outre-Mer

- **Eau et assainissement**
 - Solidarité interbassins (55M€)
 - CCT (50,75M€)
- **Réduction des pressions et restauration**
 - Ecophyto (5,9M€)
 - Fidelo Biodiversité (5M€)
 - BESTLIFE 2030 (2,5M€)
- **Connaissance, surveillance et éducation**
 - ABC (15M€)
 - Surveillance de la biodiversité (0,7M€)
 - Connaissance naturaliste (0,15M€)
 - Aires éducatives (3M€)
- **Autres programmes**
 - TeMeUm (0,4M€)
 - Biodiv'Eco (0,45M€)
 - Soutiens divers aux sanctuaires et parcs naturels (sanctuaire Agoa, parcs naturels marins de Martinique et Mayotte)

Outre-Mer | Les atteintes illégales à l'environnement regroupent un ensemble de pratiques, de l'orpaillage illégal au braconnage

Les atteintes illégales à l'environnement sont hétérogènes selon les territoires

L'urbanisation illégale est une problématique prégnante à Mayotte et en Guyane. Elle est difficile à endiguer et à estimer et expose les populations concernées à des problèmes sanitaires et aux risques naturels.

Les dépôts sauvages sont une difficulté dans les territoires ultra-marins, où 67 % des déchets ménagers sont enfouis et où le nombre de décharges par habitant est entre 2 et 9 fois inférieur à celui de l'Hexagone¹.

L'orpaillage illégal se retrouve principalement en Guyane. On estime à près de 8 000 le nombre d'orpailleurs illégaux en Guyane.

Atteinte illégale	Principaux territoires concernés
Orpaillage illégal	Guyane
Déforestation illégale	Mayotte, Guyane
Urbanisation illégale	Mayotte Guyane
Dépôts sauvages	Tous
Pêche illégale, braconnage	Tous

Ces pratiques sont intrinsèquement liées aux problématiques des territoires ultra-marins

En plus des pressions sur les espèces et les habitats (pollution, destruction d'habitat, prélèvement d'animaux), **ces pratiques présentent des enjeux sanitaires et sociaux importants. Elles sont également liées aux problématiques structurelles rencontrées dans les territoires ultra-marins** : pauvreté, pression démographique, déficit d'infrastructures et d'ingénierie.

À Mayotte, territoire fortement affecté par le cyclone Chido en 2024 :

- Le braconnage et le trafic d'espèces protégées constituent une source de revenus. 10 % des tortues vertes venant pondre sur les plages sont ainsi braconnées², principalement pour des raisons économiques.
- L'urbanisation illégale est liée à la pression démographique sur l'île et se caractérise par la présence d'habitats précaires. En 2017, 4 logements sur 10 sur l'île étaient considérés comme fragiles et 6 sur 10 ne présentaient pas le confort sanitaire de base³.



Outre-Mer | La lutte contre les atteintes illégales à l'environnement fait partie des objectifs de la SNB mais rencontre des difficultés opérationnelles

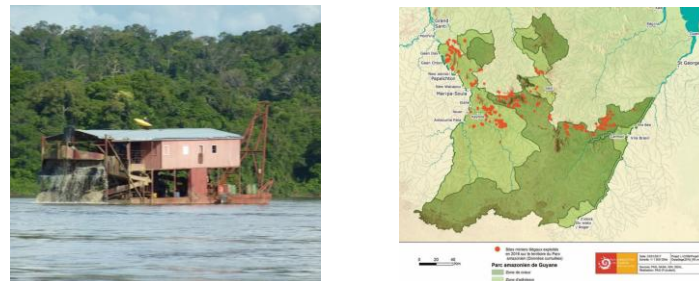
La SNB comporte des objectifs de lutte contre le braconnage, le trafic d'espèces protégées et l'orpaillage illégal, avec par exemple la restauration de 5 sites d'orpaillage illégal et la saisie de 30 navires de pêches illégales chaque année.

Ces objectifs doivent être comparés au nombre total de sites d'orpaillage illégaux, estimés à plus de 600 en Guyane, porté par la hausse des cours de l'or, et au nombre de navires étrangers illégaux dans les eaux Guyanaises, estimé à plus de 80 (probablement sous-estimé).

Elle doit être facilitée par un renforcement de la coopération avec les pays voisins. Le Suriname verrait par exemple transiter plus de 80 % de l'or orpaillé illégalement en Guyane¹.

Les moyens disponibles pour les contrôles et l'engorgement des juridictions ultramarines limite également l'effectivité de la réponse pénale en cas d'atteintes illégales à l'environnement. Le renforcement des effectifs spécialisés renforcerait le caractère dissuasif des peines encourues.

Estimation de la localisation des sites aurifères illégaux en 2016 – Parc amazonien de Guyane



Evolution du nombre de sites d'orpaillage sur le territoire du Parc amazonien de Guyane



Outre-Mer | Les problématiques liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement sont source de pression sur la biodiversité

L'accès à l'eau est insuffisant en raison des contraintes propres aux territoires

- En Guadeloupe, ¼ de la population n'a pas d'accès à une eau potable quotidienne¹
- Les réseaux vieillissants sont fragiles, avec un manque d'investissements historique, des infrastructures insuffisantes et des coupures fréquentes (« tours d'eau » en Guadeloupe, à Mayotte et en Martinique)², entraînant un gaspillage d'eau potable importante dans les réseaux
- La multiplicité d'acteurs complique la gouvernance²
- Le prix de l'eau est plus élevé qu'en Hexagone, l'eau pouvant représenter jusqu'à 25 % du budget d'un ménage à Mayotte, alors que les niveaux de vie y sont inférieurs¹
- Les territoires sont particulièrement vulnérables face à la ressource (insularité, climat tropical, impacts du changement climatique)
- Il en découle des difficultés structurelles et des inégalités territoriales fortes, avec pour conséquence des problèmes de santé publique et la dégradation de la ressource

L'accès à l'assainissement n'est pas systématique

- L'urbanisation est parfois spontanée non contrôlée, non maîtrisée¹ et diffuse, et pose des enjeux de raccordement
- Les zones d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC)¹ ne sont pas toujours clairement délimitées
- A Mayotte, l'assainissement couvre 76 % de la population, et seuls 17 % des habitants sont raccordés à un dispositif d'assainissement collectif⁷

Taux d'accès à l'eau potable et de rendement des réseaux

	Eau	Rendement ¹
Mayotte	70% ¹	74,3%
Guadeloupe	95% ⁶	32%
Martinique	50 à 75 % ⁶	64%
La Réunion	75 à 100 % ⁶	64%
Guyane	75 à 85% ¹	82,8%
Hexagone	99% ⁵	83,4%

Un levier prioritaire : développer l'assainissement non collectif

- La gestion décentralisée des eaux usées, via l'assainissement non collectif, est plus flexible et plus résiliente
- Ce développement doit s'inscrire dans une approche intégrée du grand cycle et du petit cycle
- Les solutions fondées sur la nature, telles que les filtres plantés de végétaux, sont reconnues comme pertinentes et efficaces en Outre-Mer⁴
- Le cadre réglementaire (arrêté de 2009³) sera assoupli pour faciliter le déploiement de l'assainissement non collectif dans les Outre-mer.

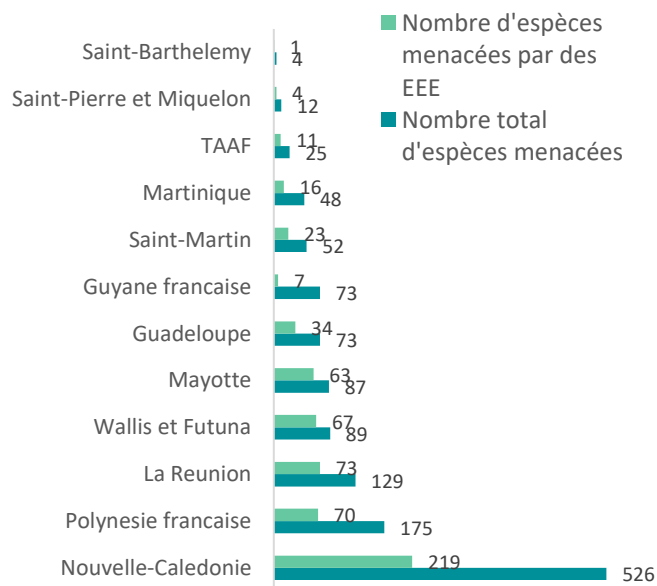


Crédit photo : Equipe FEDOM

Filtres plantés de végétaux, station de Taupinière au Diamant, Martinique.

Outre-Mer | Les espèces exotiques envahissantes mettent en danger les espèces ultramarines et doivent être gérées par l'ensemble des acteurs avant leur introduction et jusqu'à leur destruction

Part des espèces menacées par des EEE dans les territoires d'Outre-Mer



Ces territoires sont particulièrement menacés et vulnérables aux EEE

- Les EEE constituent **une menace pour 45% des espèces considérées comme menacées** (classées CR, EN, VU) dans les collectivités françaises d'Outre-Mer¹

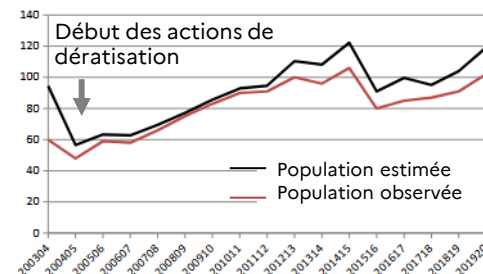
Le cas des oiseaux endémiques de La Réunion, menacés par le rat noir (*Rattus rattus*) et les chats hares⁴

- Le pétrel de Barau et l'échenilleur de La Réunion) sont des espèces menacées
- Le rat noir, prédateur opportuniste, s'attaque aux œufs et aux poussins, limitant ainsi le succès reproducteur des espèces.
- Cette prédation, combinée à d'autres facteurs comme la pollution lumineuse met en péril la survie de ces espèces.

Leviers prioritaires :

- Renforcer la connaissance par la mise à jour des listes d'EEE et veille**
- Former et sensibiliser** tous les publics clés (élus, professionnels, touristes)
- Limiter l'introduction par des politiques sectorielles**, en particulier sur les transports (avion, navires)
- Développer des outils pour la détection rapide et la gestion précoce
- Traiter les déchets verts terrestres contaminés par les EEE

Effectifs estimés de la population suivie d'échenilleur de la Réunion⁵



Point focal sectoriel

Aménagement du territoire

Aménagement | Les collectivités jouent un rôle clé dans la protection de la biodiversité au travers de leurs compétences et en accompagnement des politiques nationales

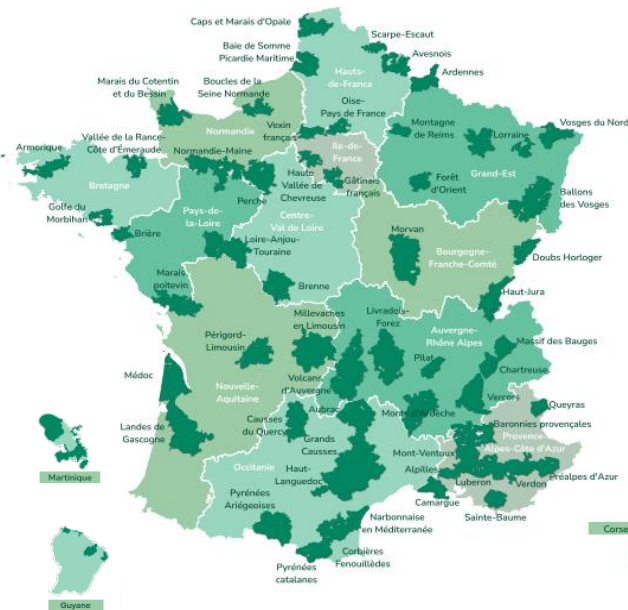
Par leurs compétences et leur action locale, les collectivités peuvent activer tous les leviers de préservation de la biodiversité

Elles peuvent :

- Améliorer et donner accès à la connaissance de la biodiversité sur le territoire
- Lutter contre la pollution de l'air, de l'eau, des sols, lumineuse et sonore
- Soutenir la production agricole durable *via* la commande publique
- Aménager en préservant les terres, en identifiant les espaces à préserver et à restaurer
- Développer pour tous l'accès aux espaces de nature
- Adapter leur territoire au changement climatique grâce aux solutions fondées sur la nature :
 - Restaurer les cours d'eau et les milieux humides pour lutter contre les inondations
 - Végétaliser la ville et les bâtiments pour lutter contre les îlots de chaleur
 - Mieux gérer l'eau et les sols pour limiter le retrait-gonflement des argiles
 - Préserver et restaurer les écosystèmes côtiers pour limiter l'érosion du trait de côte et les submersions marines
 - Restaurer des forêts diversifiées pour réduire les risques de feux de forêt
- Impliquer les citoyens, les entreprises, les associations

Depuis la loi de 2016, **les Régions sont cheffes de file en matière de biodiversité** et sont responsables du **SRADDET** (fusionné avec le schéma régional de cohérence écologique - **SRCE**) **ou du SAR** (Outre-Mer) et des stratégies régionales biodiversité (**SRB**). Elles peuvent également installer des Agences régionales de biodiversité (**ARB**), créer des parcs naturels régionaux (**PNR**) ou des réserves naturelles régionales. Depuis 2023, elles sont également chargées de la désignation et de la gestion des sites **Natura 2000**. Les régions sont autorités de gestion de plusieurs mesures de la **PAC** financées par le **FEADER**, dont certaines contribuent à préserver la biodiversité, telles que mesures forfaitaires, en faveur des races animales menacées ou en faveur des pollinisateurs.

Carte des Parcs Naturels Régionaux en 2026



Aménagement | Les stratégies d'aménagement du territoire peuvent permettre de mieux préserver la biodiversité mais demandent de l'anticipation

Intégrer la biodiversité aux stratégies territoriales est déterminant pour éviter et réduire les impacts, adapter au mieux le territoire au changement climatique tout en simplifiant les projets

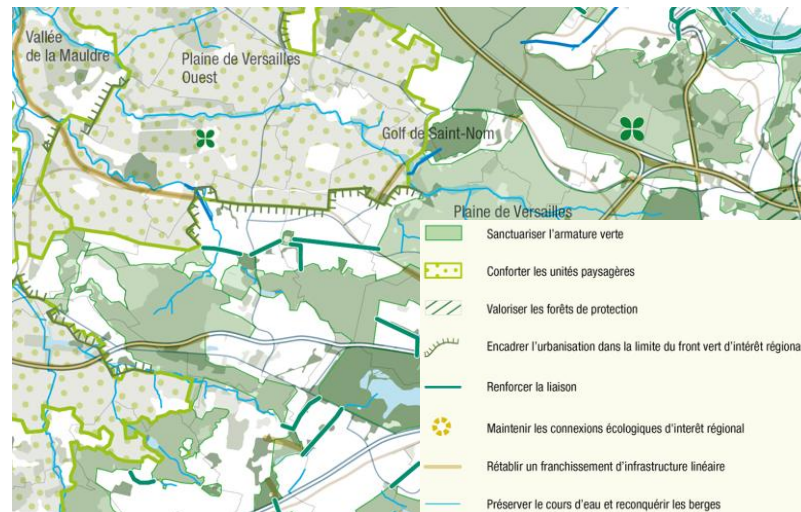
Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET** ou **SAR dans les Outre-Mer**) donnent à la **planification territoriale un rôle stratégique** et renforcent la place de l'institution régionale.

Si les outils existent (cartes, OAP, ...), l'analyse des documents existants montre **que les enjeux de biodiversité** (espèces protégées, milieux humides, continuités écologiques, paysages, risques d'inondation, ...) **sont intégrés de manière hétérogène** aux SRADDET et aux documents *infra* (SCoT, PLU(i), ...) alors que la préservation de la biodiversité et la renaturation urbaine apportent de nombreux co-bénéfices dont les acteurs locaux peuvent s'emparer.

Cela appelle un **renforcement des politiques d'accompagnement** (outils, méthodes, formations) **des acteurs locaux** (collectivités, porteurs de projets, bureaux d'études, filière génie écologique), notamment en partageant les bonnes pratiques **via de l'animation nationale et territoriale**.

A l'échelle du territoire, **c'est l'identification des zones à protéger, les choix stratégiques d'aménagement et l'anticipation des besoins de compensation** qui permettent de simplifier les projets tout en préservant les écosystèmes. L'anticipation territoriale est la clé pour appliquer au mieux la séance éviter, réduire, compenser (ERC).

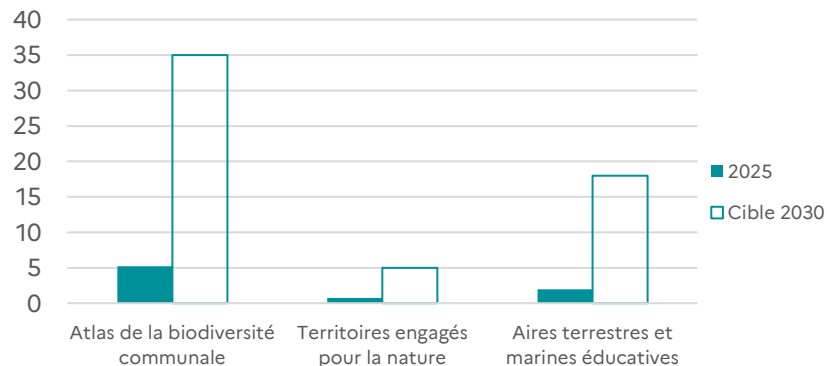
Carte 3 du SDRIF-E : « Placer la nature au cœur du développement régional »



Les SRADDET n'ont pas le même niveau de prescription que le SDRIF-E

Aménagement | Les dispositifs d'accompagnement des collectivités devront être soutenus et renforcés pour intégrer davantage la biodiversité au quotidien des territoires

Bilan 2025 et objectifs 2030 des principaux dispositifs de la SNB d'accompagnement des collectivités, en milliers de communes



Les cibles de la SNB à 2030 étaient ambitieuses, avec l'objectif de :

- Doter les communes françaises par un Atlas de biodiversité communale pour engager 100 % des collectivités dans la révision de leur document d'urbanisme, en priorisant les intercommunalités
- Déployer les aires éducatives dans une école sur deux.

- Les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**, portés par l'OFB et accompagnés par le Fonds Vert, doivent permettre de mieux connaître la biodiversité locale.
 - Cette connaissance doit ensuite être **intégrée dans les documents d'urbanisme pour éviter les impacts négatifs sur la biodiversité** et anticiper les besoins de compensation à l'échelle des projets et des territoires
- Le programme **Territoires engagés pour la nature**, mené par l'OFB, a pour ambition de mobiliser les collectivités en faveur de la biodiversité.
 - Il leur permet de bénéficier d'un **accompagnement local** et d'outils concrets pour mettre en œuvre un plan d'actions concrètes en faveur de la biodiversité.
- Une **aire éducative** est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée pour former les plus jeunes au développement durable, reconnecter les élèves à la nature et favoriser le dialogue avec les acteurs de la nature.
 - Le déploiement des aires éducatives nécessitera de mobiliser les territoires et les établissements scolaires.

Aménagement | La séquence « éviter-réduire-compenser » devrait permettre de préserver les espèces et les habitats, mais sa mise en œuvre doit encore être améliorée

La loi impose d'éviter toute perte nette de biodiversité¹

La séquence ERC impose aux maîtres d'ouvrage, pour tout projet soumis à évaluation environnementale :

- **Un ordre de priorité strict** : éviter les atteintes à la biodiversité, à défaut les réduire et, en dernier recours, compenser les impacts résiduels.
- **Une obligation de résultats** : il faut pouvoir prouver que les mesures de compensation sont réellement bénéfiques pour la biodiversité (L. 163-1)



Identifier des sites prioritaires de compensation

Plus de 50 % des surfaces de compensation sont localisées sur des espaces à forte intégrité biophysique, où le potentiel de gain pour la biodiversité est le plus faible, limitant le caractère additionnel des mesures de compensation².

L'enjeu est donc d'identifier les espaces dégradés à fort potentiel de restauration afin d'y réaliser en priorité des mesures de compensation.

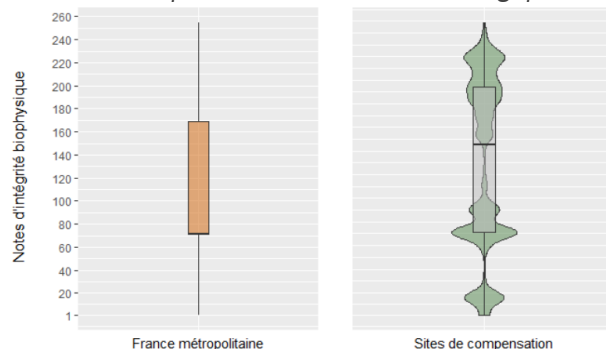
La **plateforme Pogéis** permet d'identifier et de mettre en relation les acteurs pour localiser les mesures compensatoires sur des espaces dégradés.

La mise en œuvre de la séquence ERC peut être améliorée

La mise en œuvre de la séquence ERC rencontre des difficultés liées :

- Au manque d'anticipation des besoins compensatoires
- A la concurrence foncière pour réaliser les compensations
- Au manque de prévisibilité et de lisibilité des décisions administratives
- A l'insuffisance des efforts en termes d'évitement et de réduction

Dans la majorité des cas, les mesures de compensation sont mises en œuvre sur des sites qui présentent un score d'intégrité biophysique supérieur à la médiane nationale, avec un potentiel moins important d'amélioration écologique²



Aménagement | Des travaux sont en cours pour améliorer la mise en œuvre de la séquence ERC

Les travaux du comité national ERC visent à harmoniser les obligations de compensation écologique

Le comité national multi-acteurs sur la séquence ERC, piloté par le CGDD, a été installé en 2024 pour proposer des solutions opérationnelles. Plusieurs groupes de travail ont été constitués concernant :

- La compensation écologique sur les surfaces agricoles
- Les méthodes et doctrines d'application de la séquence ERC
- Le foncier et la planification au service de la séquence ERC

Afin d'améliorer la lisibilité et la prévisibilité des décisions rendues, des projets de premiers livrables proposent des doctrines d'instruction concernant :

- Le principe de proximité fonctionnelle
 - Le principe d'additionnalité pour les mesures de compensation réalisées dans des espaces protégés
- Les prochains travaux concerneront les solutions pour renforcer l'articulation entre planification territoriale, anticipation des besoins de compensation et identification des zones de restauration prioritaires.

Les sites « France crédits biodiversité » doivent permettre de massifier les opérations de restauration écologique

L'offre de restauration des **sites naturels de compensation, restauration et renaturation** (SNCRR), renommés « France crédits biodiversité », vise à :

- Faciliter la compensation écologique réglementaire des projets, dont industriels, dans le cadre de la séquence ERC
- Garantir la qualité des mesures de compensation réalisées
- Indépendamment de la séquence ERC, créer un marché de contribution volontaire à la restauration de la nature

Trois sites sont actuellement opérationnels et une quarantaine sont en projet, avec un objectif de 30 sites opérationnels en 2030 pour un montant de 15 M€ :

- Abbaye de Valmagne dans l'Hérault sur 241 ha
- Cros-du-Mouton dans le Var sur 150 ha
- Cossure dans les Bouches-du-Rhône sur 350 ha



Site de l'Abbaye de Valmagne

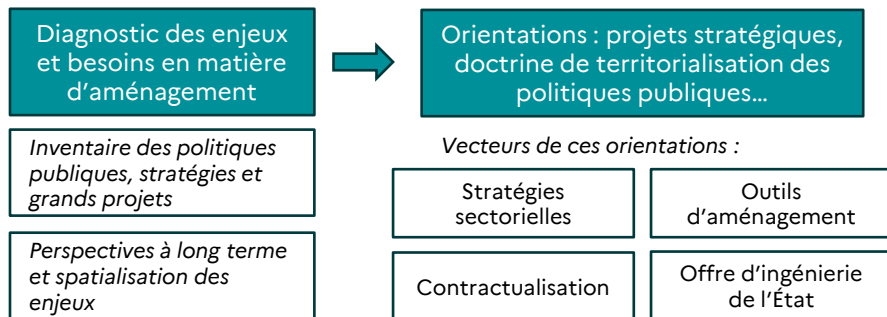
Aménagement | La stratégie nationale d'aménagement du territoire, en cours d'élaboration, vise notamment à mieux articuler la protection des ressources et les enjeux d'aménagement

La SNAT dresse une vision des enjeux démographiques, économiques et environnementaux de l'aménagement à l'horizon 2050,

De nombreux facteurs modifient les besoins d'aménagement : transition démographique, évolution des modes de vie, émergence de nouvelles filières, changement climatique ou encore préservation des ressources et de la biodiversité.

La SNAT permet de donner une vision à 2050 pour répondre aux enjeux de prospérité, de cohésion du territoire et de préservation des ressources naturelles.

Méthodologie générale de la SNAT



La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité fait partie des enjeux à long terme de l'aménagement du territoire

La **transition écologique est un axe structurant de l'aménagement du territoire à long terme**. Cela place la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité au cœur des enjeux.

La SNAT permet ainsi d'identifier les tensions entre la protection des ressources naturelles et de la biodiversité (et les bénéfices qu'elle apporte) et les perspectives démographiques et économique de la France à l'échelle locale. Elle doit permettre de **hiérarchiser et de structurer à long terme les besoins d'aménagement et de faciliter les synergies entre l'action de l'Etat et l'action des collectivités territoriales**.

En effet, la protection des ressources naturelles, notamment appréciées sous l'angle des solutions fondées sur la nature, peut être une opportunité pour répondre à de nombreux défis d'aménagement :

- Restauration de zones d'expansion naturelles des crues et des zones humides pour limiter les excès et les déficits en eau
- Renaturation des villes pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur et lutter contre les inondations par ruissellement des eaux pluviales
- Filtre sur les pollutions de différentes natures
- Maillage bocager et haies pour lutter contre l'érosion des sols
- Restauration des cordons dunaires, mangroves, et barrières de corail pour lutter contre les risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine

Énergie | Le déploiement des énergies renouvelables contribue à atténuer la pression climatique sur la biodiversité, mais peut transformer durablement les écosystèmes

La décarbonation, premier co-bénéfice pour la biodiversité

Les énergies fossiles exercent une double pression sur la biodiversité : leur combustion constitue la première cause du changement climatique, l'une des cinq grandes pressions mondiales sur le vivant, tandis que leur extraction altère les écosystèmes. En se substituant aux énergies fossiles, le déploiement des EnR contribue aux objectifs de décarbonation de la SNBC et réduit ces pressions.

Des impacts propres à chaque filière sur les habitats et les espèces

Le déploiement de ces infrastructures énergétiques aura des impacts sur les milieux naturels (modification et perte d'habitats, fragmentation des continuités écologiques) et sur les espèces (mortalités liées aux collisions, déplacement, perturbations, ...)

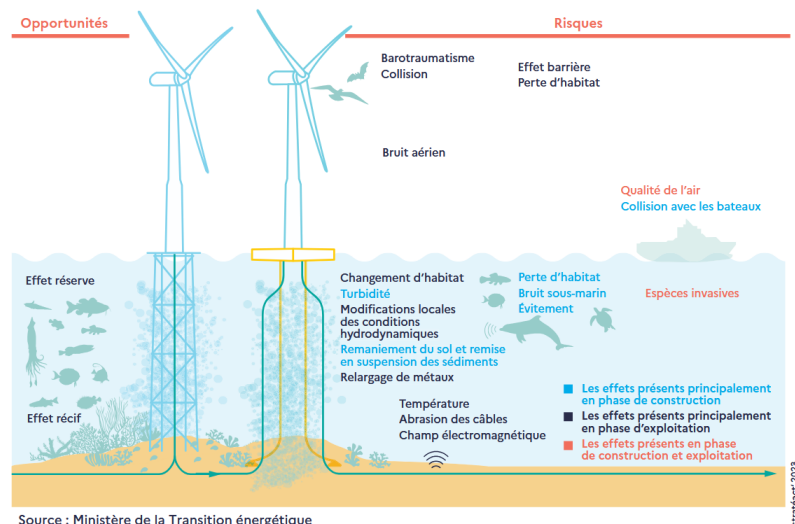
La recherche avance pour caractériser les effets

Les impacts des EnR terrestres sont de mieux en mieux documentés grâce aux suivis réglementaires et aux programmes de recherche. Cependant certains effets restent insuffisamment documentés : effets cumulés et à long terme, effets des émissions électromagnétiques sur les espèces magnétosensibles (notamment l'anguille européenne), etc.

- Identifier les recherches prioritaires

Au regard de l'objectif de **45 GW d'éolien en mer** installés d'ici 2050, contre 2 GW aujourd'hui, il est indispensable d'anticiper et d'accompagner dès maintenant la transformation durable des écosystèmes côtiers et marins qu'implique cette massification.

L'expertise collective **CNRS-Ifremer** constitue la première cartographie complète des effets des éoliennes en mer sur la biodiversité.



Énergie | La variabilité des impacts selon les contextes locaux rend indispensable une planification spatiale rigoureuse fondée sur un socle scientifique

Des impacts qui peuvent être négatifs ou positifs et qui dépendent étroitement du contexte local

Les effets varient selon les espèces, les milieux et les phases du projet considérés. Les impacts ne peuvent s'apprécier qu'au cas par cas, en tenant compte de :

- La **localisation géographique** du projet: proximité de zones protégées, de corridors de migration, de zones humides, ...
- L'**état initial** de la biodiversité sur le site et la nature des habitats concernés
- Les **pressions cumulées** déjà présentes sur le territoire
- La **configuration technique** du projet

S'appuyer sur la science pour éclairer la décision publique et limiter les impacts

Lier les travaux scientifiques à la planification requiert un socle de connaissances robuste diffusé dans des outils opérationnels pour les différents acteurs.

Par exemple, les documents stratégiques de façade et les zones d'accélération des EnR (ZAENR) doivent s'appuyer sur une cartographie fine des enjeux pour localiser les projets en évitant les zones sensibles : points chauds de biodiversité, corridors de migration, habitats d'espèces protégées

Étape du projet

- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien à horizon 10 ans
- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien à horizon 2050
- Zone d'étude et de concertation
- Etudes complémentaires nécessaires

Réseau Natura 2000

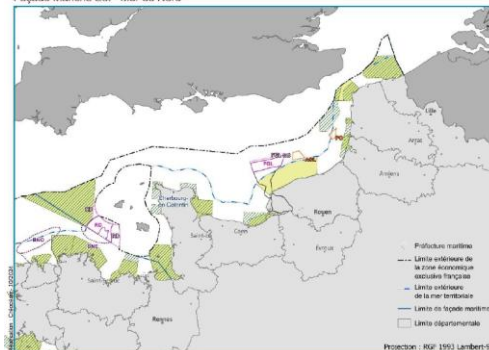
- Directive Oiseaux (ZPS)
- Directive Habitats (ZSC et SIC)

Valeur de sensibilités

- MAX
- MIN
- Limite extérieure de la ZEE Française
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite de façade maritime

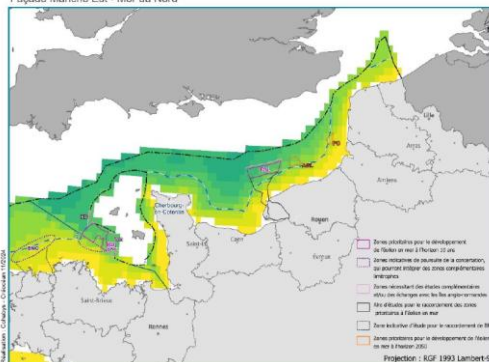
Réseau Natura 2000

Façade Manche Est - Mer du Nord



Oiseaux marins : Sensibilités toutes espèces et toutes saisons

Façade Manche Est - Mer du Nord



Énergie | La France se dote d'outils pour limiter et documenter les impacts des énergies renouvelables, mais des lacunes restent à combler

Des mesures d'atténuation identifiées mais peu mesurées et évaluées

Évitement : planification et cartographie fine (éloignement des zones sensibles, corridors migratoires, zones humides), priorisation des zones déjà artificialisées, ...

Réduction : bridage des éoliennes, systèmes de détection et d'arrêt automatique, rideaux de bulles, ...

Compensation : restauration d'habitats favorables à la nidification, lutte contre la prédation, ...

Les données sur les mesures d'évitement et de compensation restent insuffisantes, avec 20% des mesures ERC des projets photovoltaïques bénéficiant d'un suivi programmé¹

La priorité sera de suivre à long-terme les effets des projets, d'harmoniser les protocoles de suivi et de faciliter l'accès aux données

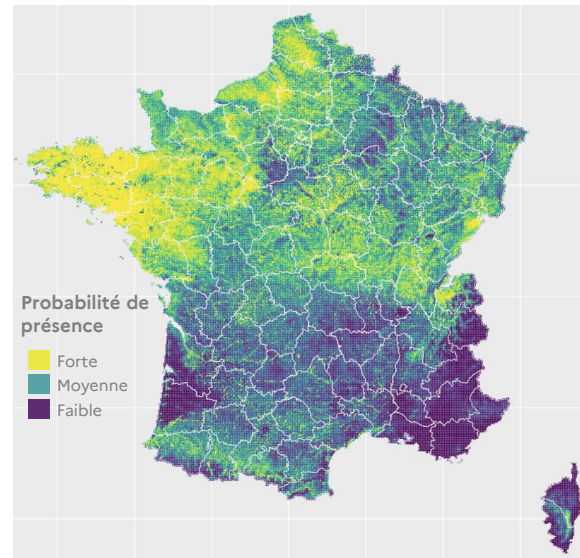
Des observatoires ont été créés sous l'égide de l'OFB

L'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité en 2024. Codéveloppé avec l'ADEME, il a pour mission d'analyser et de synthétiser les connaissances sur les EnR et la biodiversité et de les rendre disponibles au grand public

L'Observatoire de l'éolien en mer en 2022. Codéveloppé avec l'Ifremer et l'OFB, il s'agit du consortium scientifique interinstitutionnel en charge de coordonner les projets, les financements et de valoriser les données et connaissances.

DEPOBIO est la plateforme nationale qui permet la bancarisation systématique des données de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres.

Probabilité de présence de la pipistrelle commune, d'après MNHN, obtenu sur l'Observatoire national des EnR et de la biodiversité²



COP régionales | La mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route biodiversité et ressource est engagée, l'évaluation des impacts de ces actions sera essentielle

La section des feuilles de route issues des COP régionale associée à la protection de la biodiversité et des écosystèmes est autant investie que les enjeux de décarbonation. Accompagner l'articulation de ces feuilles de routes avec les documents de planification et d'urbanisme est nécessaire

La mise en œuvre opérationnelle des actions en lien avec la protection de la biodiversité et des écosystèmes affiche un degré d'avancement satisfaisant pour l'ensemble des mesures.

La **restauration des habitats naturels et la sobriété dans les usages de l'eau** sont largement investies en nombre de mesures, avec des actions visant à engager une part importante des EPCI.

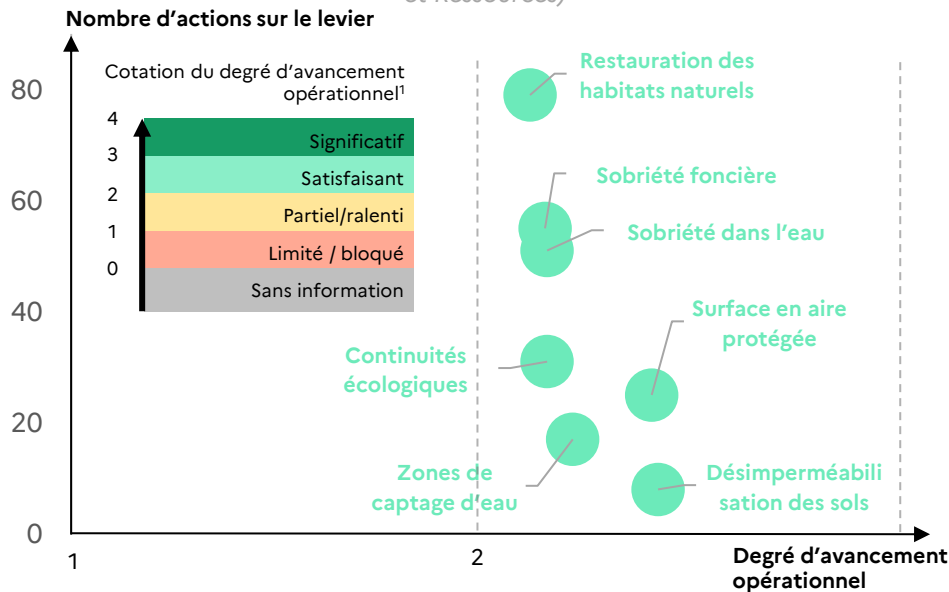
La **sobriété foncière**, levier souvent investi sous l'angle de la revalorisation de friches, fait l'objet d'actions nombreuses, complétées par la création ou l'extension d'aires protégées en 2025

Les leviers **zones de captage et désimperméabilisation des sols** restent en retrait en nombre de projets, mais enregistrent des avancées concrètes dans les territoires où des actions sont engagées.

Pistes à approfondir :

- Poursuivre la mise en œuvre des feuilles de routes
- Renforcer l'accompagnement et la mise à disposition de données et d'outils pour favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme

Degré d'avancement opérationnel par levier d'atténuation, Biodiversité et Ressources)



1. Le niveau d'avancement opérationnel de chaque action est transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes d'avancement autoévaluées des actions du levier harmonisée après analyse SGPE. Le niveau d'avancement ne détermine pas à lui seul l'impact des actions dans l'atteinte des objectifs de la planification écologique

Lien aux collectivités | Des outils et programmes existent pour mobiliser et accompagner les collectivités dans leur action en faveur de la biodiversité

Les Agences régionales de biodiversité (ARB) : un réseau territorial en cours de consolidation

Créées par les Régions et l'OFB, les ARB font le lien avec les services de l'État, les Agences de l'eau et les parties prenantes. En 2025, 11 ARB étaient opérationnelles. Les ARB appuient la cohérence des politiques publiques, animent les réseaux d'acteurs, informent, mobilisent et améliorent la connaissance grâce aux observatoires régionaux de la biodiversité.

L'accompagnement des élus : une opportunité pour préserver et restaurer la biodiversité à l'échelle locale

La mandature 2026-2032 est stratégique pour l'atteinte des objectifs de la SNB 2030, la préservation des milieux et l'adaptation au changement climatique. Un accompagnement des nouveaux élus sera proposé à l'automne 2026, sous forme d'ateliers, pour présenter les objectifs de la SNB 2030 et les priorités de l'État.

Ces priorités seront traduites en leviers directement actionnables par les collectivités (urbanisme, gestion des espaces publics, commande publique, protection des haies et milieux humides, gestion de l'eau) et déclinés dans chaque territoire, avec des objectifs concrets à inscrire dans les feuilles de route locales (identification de corridors écologiques, recensements des espèces et habitats protégés, restauration de linéaires de haies, renaturation des espaces publics, ...)



Financement

Synthèse | Les politiques de biodiversité sont principalement financées par des ressources publiques

Les principales dépenses pour la biodiversité (restauration, gestion et conservation des espaces, sensibilisation) sont financées en majorité par le secteur public

Répartition des dépenses en faveur de la biodiversité et des paysages en 2023 (M€)¹

■ Actions transversales

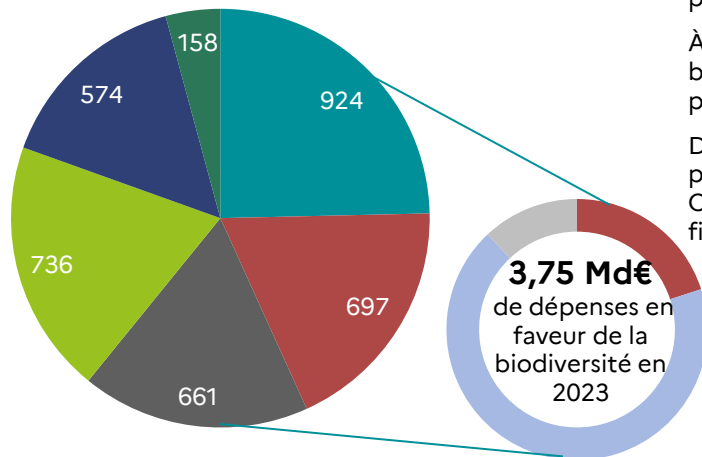
■ Restauration des milieux

■ Gestion des espaces protégés

■ Actions de conservation

■ Maîtrise des pressions

■ Connaissance du patrimoine naturel



La protection et la restauration de la biodiversité ne correspondent pas à ce jour à des modèles économiques rentables pour la majorité des acteurs privés

La biodiversité et les services qu'elle rend sont des biens communs, rivaux mais non exclusifs. Les bénéfices de leur protection sont ainsi collectifs, diffus et souvent non-marchands, ce qui les rend difficiles à valoriser pour les acteurs privés.

À ce jour, les dépenses des acteurs privés en faveur de la biodiversité sont surtout des contributions rendues obligatoires par la réglementation (e.g. compensation écologique).

Des pistes existent pour renforcer la mobilisation des acteurs privés dans un cadre volontaire, telles que les projets France Crédits Biodiversité ou l'instauration d'un comité national des financeurs pour renforcer les partenariats public-privé**.

13 % par les ménages (483 M€)

dont 21 % par le secteur privé (781 M€)

66 % par le secteur public (2 486 M€)

Connaissances | Le financement de la connaissance et de la surveillance des milieux est le prérequis pour atteindre les objectifs de restauration de la nature

Le RRN impose aux États membres des obligations progressives et contraignantes de connaissance de l'état des habitats : 90 % des habitats terrestres et côtiers connus d'ici 2030, l'ensemble d'ici 2040 pour les milieux terrestres, et un calendrier échelonné jusqu'en 2050 pour les habitats marins.

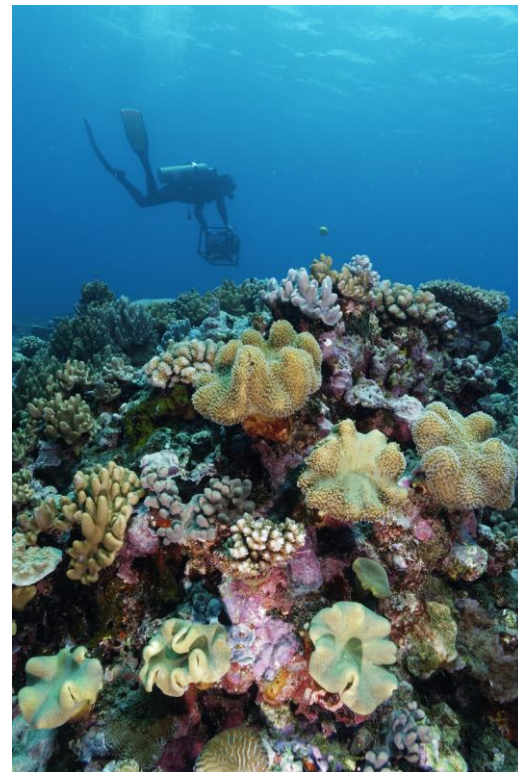
L'acquisition de connaissances dans le cadre du RRN représente **un besoin d'environ 100 M€/an** de 2027 à 2030¹ dont 25 M€/an pour les écosystèmes terrestres et 75 M€/an pour les écosystèmes aquatiques et marins

Ce montant couvre la cartographie (CarHab, tourbières), le déploiement et le suivi d'indicateurs (EUPoMS, STOC, STERF), les actions de surveillance et la connaissance des milieux aquatiques et marins (CARPEDIEM, CALAMAR), ...



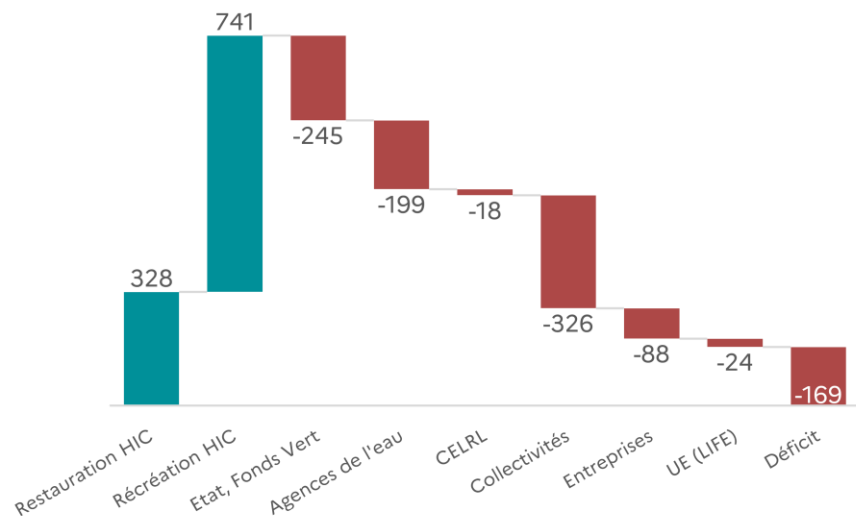
Compte tenu des difficultés techniques et financières spécifiques à l'acquisition de connaissances des habitats marins, les États membres peuvent utiliser des données sur pressions et menaces comme base d'extrapolation.

Lancée en juin 2026, la Mission Neptune est un programme scientifique international porté par le CNRS visant à explorer la haute mer et les fonds marins, qui sont à ce jour moins cartographiés que la surface de la planète Mars.



Restauration | Pour la restauration des habitats d'intérêt communautaire, les moyens actuels couvrent 75 % du besoin, sous réserve d'aligner les efforts sur la restauration des HIC prioritaires

Les besoins pour la restauration et la récréation des HIC sont estimés entre 1 000 et 1 100 M€/an de 2027 à 2030*

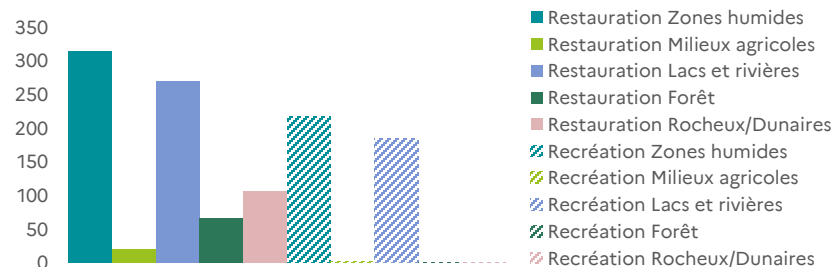


Besoins estimés (tranche haute) pour la restauration et la récréation des HIC et moyens engagés en 2026 pour la restauration (M€/an)¹

Selon l'étude d'impact de la Commission européenne, la restauration des écosystèmes est une opération **toujours rentable pour la société**².

La restauration et la récréation des milieux humides et aquatiques sont les objets les plus coûteux, en raison à la fois des surfaces à restaurer et des coûts des opérations de restauration élevées pour ces milieux.

Les **moyens mobilisables**** par les différents acteurs (État et opérateurs, Agences de l'eau, collectivités, entreprises, Union européenne) sur la restauration de la biodiversité sont estimés jusqu'à **850 M€/an, soit environ 75 % des besoins**. L'enjeu est ainsi de coordonner et de prioriser les financements existants afin de les aligner sur les objectifs de restauration de la nature.



Moyens annuels nécessaires pour la restauration et récréation des HIC sur 2027-2050 (M€/an, moyenne sur la période)¹

(1) Estimations SGPE (2) [Commission européenne \(2022\)](#)

Restauration | Pour la restauration des HIC, la dépense peut être optimisée en privilégiant la restauration passive et la restauration des milieux à enjeux

La protection et la restauration passive sont moins coûteuses que les travaux de génie écologique

La restauration active (génie écologique) des écosystèmes est plus coûteuse que la restauration passive (levée des pressions permettant la régénération naturelle des milieux).

La préservation des milieux (sobriété foncière, maintien des prairies et des zones humides, ...) est encore moins coûteuse, en évitant des dommages qu'il faudra restaurer ensuite.

Par exemple, pour la restauration des zones humides :

Nature des mesures de restauration	Coût des mesures
Restauration active : terrassement, remblaiement, restructuration hydromorphologique, ...	Jusqu'à 50 k€/ha
Restauration passive : comblement de drains, libre évolution de la végétation, réduction des pollutions (e.g. par des PSE), ...	0,5 à 5 k€/ha
Non dégradation : normes, conditionnalité des aides (e.g. BCAE 21)	Pas de coût additionnel

Rechercher les synergies et cibler les milieux à enjeux pour optimiser la dépense publique

Des leviers existent pour améliorer concrètement l'efficacité de la dépense publique sur la restauration de la nature :

1. Protéger la biodiversité dans les politiques sectorielles, par des objectifs sectoriels de restauration de la nature et la conditionnalité des aides pour éviter les dommages
2. Restaurer en priorité les milieux les plus sensibles ou les plus dégradés, en privilégiant la restauration passive
3. Restaurer en priorité les milieux répondant à plusieurs objectifs de politique publique, par exemple :



la **restauration des milieux humides**, qui concourent à la lutte contre les inondations, les sécheresses et les îlots de chaleur et contribuent à la dépollution de l'eau

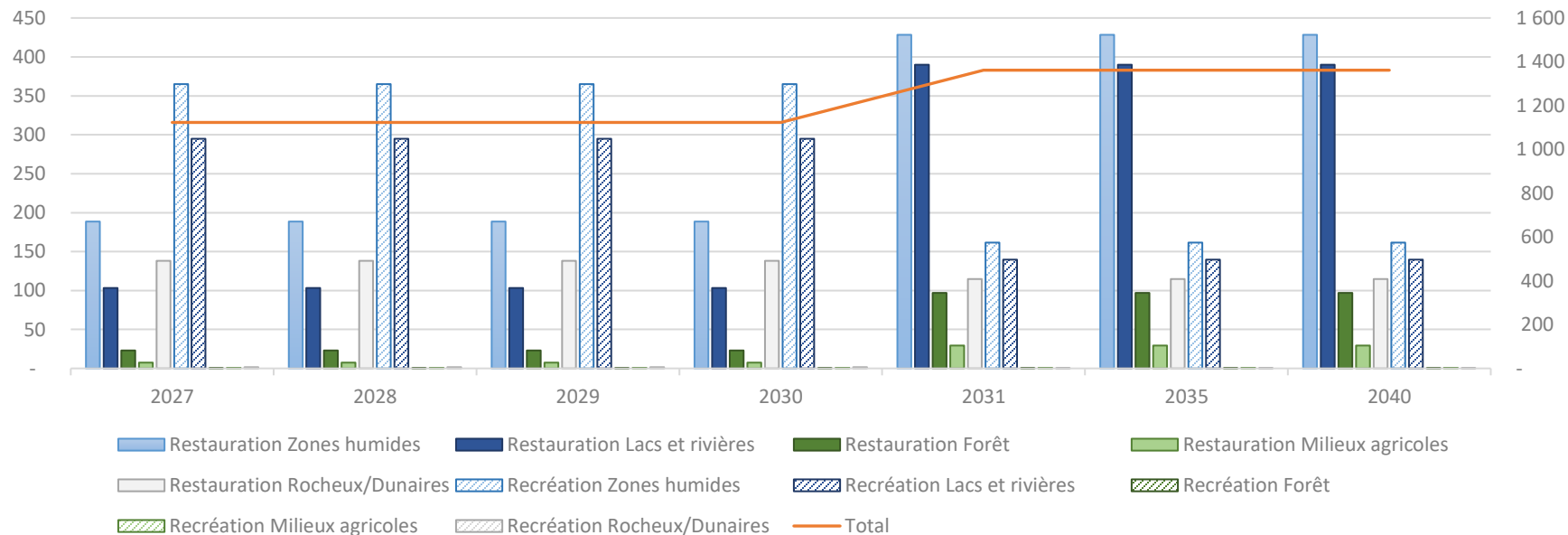


le **soutien à l'élevage** extensif, qui contribue au maintien des prairies, à la protection des captages d'eau potable, à l'entretien des paysages et soutient l'activité agricole à l'échelle locale

Restauration | Le calendrier de mise en œuvre du RRN permet de lisser les efforts de restauration des HIC sur les décennies à venir

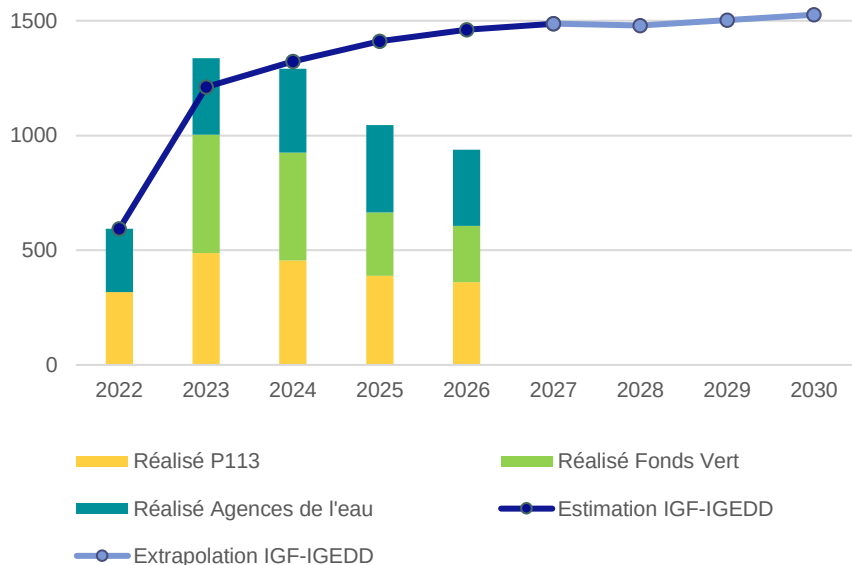
Estimations des besoins financiers annuels pour la restauration et la récréation des habitats d'intérêt communautaire d'ici à 2050 (M€/an)

La hausse sur 2031-2040 s'explique par la prise en compte à partir de 2031 des HIC dont l'état est actuellement inconnu



Levée des pressions | L'amélioration des indicateurs d'état de la biodiversité requiert la pleine mise œuvre de la SNB, avec un enjeu d'efficacité au regard du contexte budgétaire

Estimation des besoins et exécution des principaux programmes de mise en œuvre de la SNB en M€¹



En extrapolant les besoins estimés par l'IGF et l'IGEDD et en rattrapant les déficits de financement observés sur la période 2023-2026, le besoin estimé pour la mise en œuvre de la SNB sur la période 2027-2030 est d'environ 1 700 M€/an sur le périmètre P113-Fonds Vert-Agences de l'eau.

Par rapport au niveau de 2026, ce montant correspond à un besoin complémentaire de + 784 M€/an sur 2027-2030 (+ 80 % vs. 2026).

Ce besoin correspond notamment à une augmentation des moyens requis pour le développement et la gestion des aires protégées, pour la renaturation des villes et villages, le recyclage des friches, la restauration des milieux humides et la restauration des continuités écologiques.

Leviers identifiés pour renforcer l'efficacité de la dépense publique

- **Mobiliser les moyens existants**, nationaux et européens, pour la restauration de la nature
- **Renforcer les synergies** et soutenir prioritairement les objets multifonctionnels (captages, élevage extensif, milieux humides, adaptation au changement climatique, renaturation)
- **Lever les pressions** et réduire les dépenses dommageables à la biodiversité pour limiter les coûts de restauration

Financements UE | Sur la programmation 2021-2027, le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne a financé la biodiversité à hauteur de 14,7 Md€, principalement via la politique agricole commune

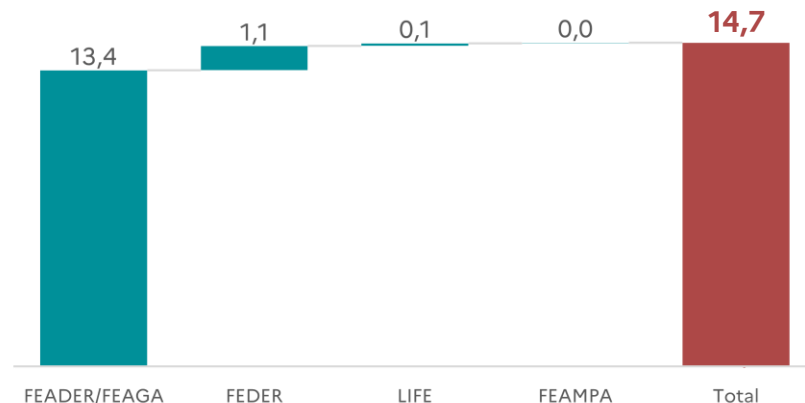
Sur la période 2021-2027 les enjeux français de l'eau et de la biodiversité ont bénéficié d'environ 15 Md€ de financements européens, soit 2,1 Md€/an, provenant de plusieurs instruments :

- La politique agricole commune (FEAGA/FEADER) constitue le principal levier, avec 13,4 Md€ via notamment les MAEC, l'éco-régime ou le soutien à l'agriculture biologique.
- Le développement régional (FEDER) avec 1,1 Md€ pour la gestion de l'eau, Natura 2000, l'adaptation climatique et la lutte contre les pollutions.
- Le sous-programme LIFE Nature et Biodiversité, en gestion directe, avec 125 M€ sur la période pour la protection ou de restauration des zones naturelles et des espèces, la massification des innovations et le soutien à la mise en œuvre des politiques européennes, avec un effet levier d'un facteur 8 (1 € investi par l'État français permettant de capter près de 8 € de financements européens)
- La politique des pêches (FEAMPA) avec 25 M€ pour le volet biodiversité marine.

En complément des financements directement favorables, la conditionnalité peut permettre de garantir que les aides distribuées dans le cadre de politiques sectorielles ne soient pas incompatibles avec les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité.

Estimation des dépenses favorables à l'eau et à la biodiversité sur la programmation 2021-2027 du CFP (en Md€)¹

Par comparaison, sur la même période, les moyens nationaux (programme 113) devraient représenter environ 2,6 Md€ (18 %)

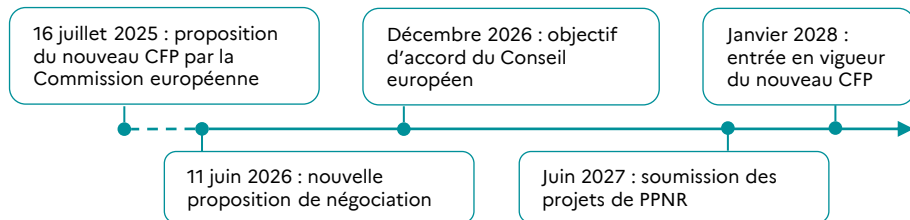


Financements UE | Au regard des montants engagés, le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne est incontournable pour financer la levée des pressions et la restauration

La nouvelle architecture du CFP est une opportunité pour renforcer les synergies entre politiques publiques

Le CFP 2028-2034 introduit la fusion des fonds de la politique de cohésion, de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche. Les programmations nationales de ces dépenses seront inscrites dans des Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR), avec une enveloppe prévisionnelle de 90 Md€.

Ce format est une opportunité pour coordonner les politiques publiques sectorielles et définir des ambitions communes entre développement et préservation de l'environnement. La fusion des outils et les choix laissés aux États membres concernant la conditionnalité des aides nécessitent toutefois d'inscrire explicitement les objectifs dans les documents pour éviter tout effet d'éviction des enjeux.



Des leviers existent pour mobiliser des financements et réduire les pressions sur la biodiversité

Au regard des montants engagés et des pressions exercées par l'aménagement et l'agriculture sur la biodiversité, l'alignement du CFP avec les objectifs de restauration sera déterminant pour atteindre les objectifs du règlement.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour réaliser concrètement cet alignement :

- **Intégrer un objectif de dépenses en faveur de la biodiversité dans le CFP (échelle UE)**, afin de sécuriser un soutien minimal à la préservation de la nature
- **Prévoir une conditionnalité des aides cohérente avec les objectifs environnementaux de la France**, afin de limiter les pressions sur la biodiversité sans diminuer les financements sectoriels, et en limitant les distorsions intra-européennes
- **Financer en priorité les politiques concourant à plusieurs objectifs** (captages, élevage extensif, milieux humides, adaptation au changement climatique, renaturation)

➤ Ces pistes seront discutées et arbitrées dans le cadre des négociations européennes et lors de l'élaboration des documents nationaux (PPNR)

Financements privés | Les crédits biodiversité sont un marché à structurer pour permettre à terme de massifier la restauration de la nature par les acteurs privés

Un crédit biodiversité est une unité de restauration de la biodiversité

Un crédit biodiversité est une unité standardisée quantifiant et attestant un gain écologique. Il est émis par des acteurs mettant en œuvre des actions de restauration. Lorsqu'il est acheté par des acquéreurs publics ou privés, ce crédit permet de financer la restauration de la nature.

La France a déjà posé les bases du dispositif et en maîtrise les outils

La France a cofondé le **Panel consultatif international sur les crédits biodiversité (IAPB)** en 2023, fixant les premiers principes de haute intégrité destinés à structurer ces marchés émergents.

Une plaquette de présentation des sites France Crédits Biodiversité est mise à disposition par le CGDD².

La définition des crédits biodiversité de l'IAPB diffère toutefois de celle adoptée en France. Par exemple, l'IAPB inclut la préservation de la biodiversité parmi les actions pouvant donner lieu à des crédits, alors que le dispositif français se concentre sur les actions de restauration de la biodiversité.

Depuis 2008, **CDC Biodiversité** a acquis une expérience opérationnelle d'émission de crédits biodiversité.



Les SNCRR, renommés **France Crédits Biodiversité**, peuvent ouvrir la voie à un développement plus large de ces instruments en France.

Les crédits biodiversité constituent un instrument financier parmi d'autres

Les crédits biodiversité ne peuvent pas remplacer les financements existants. Ils seront toutefois nécessaires pour amplifier les financements, en synergie avec les normes environnementales, les PSE, les crédits carbone et le mécénat environnemental.

Le marché des crédits biodiversité volontaires demeure embryonnaire au regard des besoins

La profondeur du marché volontaire reste limitée. Entre 2022 et 2025, le marché volontaire de la biodiversité (VBM) a cumulé seulement 9 M\$ de transactions à l'échelle mondiale¹.

En France, l'objectif est de lever 15 M€ de crédits volontaires d'ici 2030 via le dispositif France Crédits Biodiversité³, avec une cible de 30 sites opérationnels d'ici à 2030.

Ces mécanismes volontaires créent les conditions de marché et les cadres réglementaires qui seront nécessaires à la massification

Pour restaurer la nature, il sera nécessaire de faire contribuer les acteurs privés au-delà des opérations de compensation et des contributions volontaires, avec une obligation de restauration, à l'image des certificats d'économie d'énergie ou des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. À terme, les infrastructures de marché élaborées dans le cadre volontaire pourront être réutilisées dans un objectif de restauration obligatoire.

Dépenses dommageables | Les dépenses publiques dommageables à la biodiversité font l'objet d'un diagnostic partagé en interministériel

Sur la base de la méthodologie du budget vert, 10 Md€ étaient considérés comme dommageables à la biodiversité en 2026 dans le budget de l'État et la politique agricole commune

La cible 18 du Cadre mondial pour la biodiversité prévoit de recenser d'ici 2025, puis de réduire, éliminer ou réformer d'au moins 500 Md\$/an d'ici à 2030 les subventions et incitations dommageables à la biodiversité.

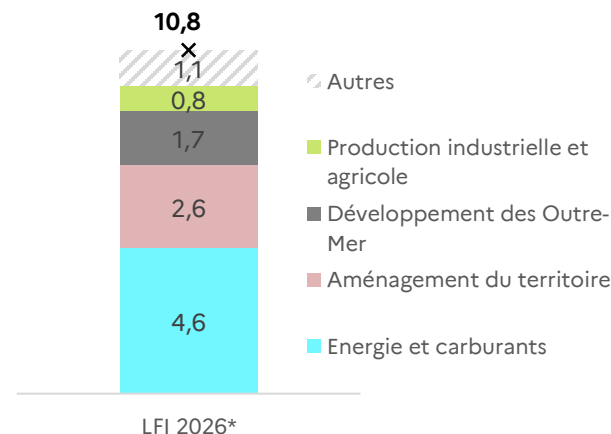
La mesure 37 de la SNB traduit cet engagement avec l'objectif d'établir un diagnostic partagé des dépenses publiques dommageables à la biodiversité, puis d'élaborer un plan d'action pour supprimer ou réformer d'ici à 2030 les dépenses qui le peuvent afin d'en supprimer le caractère dommageable.

La méthodologie reprend celle du budget vert. Les dépenses dommageables sont celles cotées négativement sur les axes déchets, pollutions, biodiversité, eau ou atténuation du changement climatique. Les dépenses dites « mixtes » ne sont incluses que si elles sont cotées négativement sur l'axe biodiversité. Les limites de la méthodologie utilisée doivent néanmoins conduire à relativiser les résultats du diagnostic. Elle pourrait ainsi être amenée à évoluer pour affiner la prise en compte de cadres spécifiques à chaque dépense.

Appliquée en 2026 au budget de l'État et à la politique agricole commune (sur la base du PSN), cette méthode aboutit à 10,8 Md€ de dépenses dommageables.

À terme, il est prévu que les dépenses des collectivités dommageables à la biodiversité soient intégrées au suivi national.

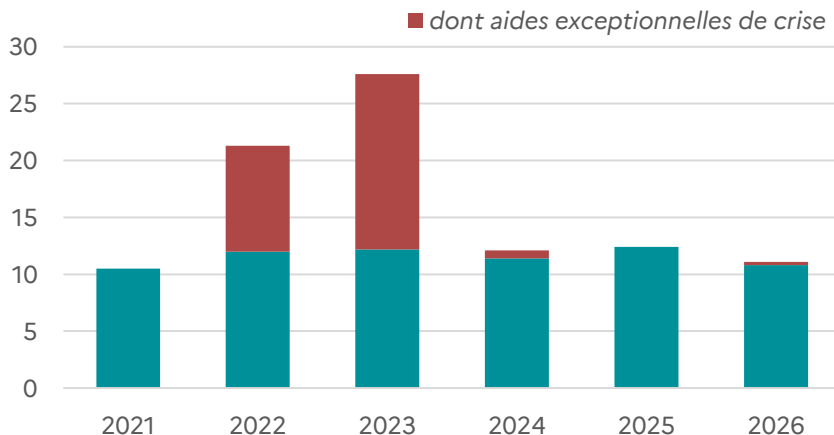
Répartition des dépenses publiques dommageables à la biodiversité en Md€¹



Dépenses dommageables | Encourager les alternatives, lorsqu'elles existent et sont pertinentes, permettra de lever les pressions et à terme de réduire les dépenses dommageables

Les dépenses dommageables diminuent tendanciellement ces dernières années mais augmentent en période de crise

Evolution des dépenses dommageables à la biodiversité en Md€



Sur la période 2021-2026, près de 25 % des dépenses publiques dommageables à la biodiversité étaient des aides de crise, principalement des mesures fiscales relatives au secteur de l'énergie (bouclier tarifaire). Hors aides de crise, leur montant est en diminution depuis 2022.

La stratégie nationale de réduction des dépenses dommageables doit accélérer cette dynamique et donner de la visibilité aux acteurs

Pour atteindre les objectifs de la SNB à 2030, deux leviers complémentaires sont identifiés :

D'une part, **transformer les usages** pour réduire la dépendance aux dépenses dommageables. Cela passe notamment par l'électrification des usages, le soutien aux pratiques de construction les moins consommatrices d'espace (logement collectif, renouvellement urbain), la priorité à la régénération des réseaux existants et à la sobriété.

D'autre part, **mettre fin, diminuer et/ou réformer les dispositifs qui le peuvent** afin d'en supprimer le caractère dommageable et de réorienter les soutiens publics vers les pratiques les moins dommageables.

L'enjeu n'est pas de rediriger les aides sectorielles vers des politiques de biodiversité, mais de s'assurer que les moyens publics financent prioritairement des actions compatibles avec la préservation de la biodiversité, dans une logique de levée des pressions.

Une stratégie de réduction des dépenses dommageables à la biodiversité sera publiée à l'occasion de la COP 17 en Arménie, mettant en avant les directions retenues pour réduire cet impact (plan d'électrification des usages, déploiement des bornes de recharge, etc.).

Annexes

Glossaire 1/2

ABC	Atlas de la biodiversité communale
AMP	Aire marine protégée
ANC	Assainissement non collectif
ARB	Agence régionale de la biodiversité
ARP	Analyse de risque pêche
BCAE	Bonne condition agricole et environnementale
CCT	Contrat de convergence et de transformation
CGDD	Commissariat général au développement durable
CMR	Substance cancérigène, mutagène et reprotoxique
CNB	Comité national de la biodiversité
DCE	Directive cadre sur l'eau
EEE	Espèce exotique envahissante
ENAF	Espace naturel, agricole ou forestier
EnR	Energies renouvelables
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ERC	Séquence éviter - réduire - compenser
HIC	Habitat d'intérêt communautaire
HRI1	Indicateur harmonisé de risque n°1
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
LOSARGA	Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (2025)
NODU	Nombre de doses unités.
OFB	Office français de la biodiversité
PAC	Politique agricole commune
PLF	Projet de loi de finances
PLU	Plan local d'urbanisme
PNA	Plan national d'action
PNRN	Plan national de restauration de la nature
PNSE	Plan national santé-environnement

Glossaire 2/2

PNSE	Plan national santé-environnement
PPP	Produits phytopharmaceutiques
QSA	Quantité de substances actives
RAM	Résistance aux antimicrobiens
RRN	Règlement de restauration de la nature (UE 2024/1991)
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDES	Service des données et études statistiques
SfN	Solutions fondées sur la nature
SNANC	Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
SNAP	Stratégie nationale pour les aires protégées
SNAT	Stratégie nationale d'aménagement du territoire
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
SNCRR	Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (France Crédits Biodiversité)
SRADDET	Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Stratégie régionale pour la biodiversité
STOC	Suivi temporel des oiseaux communs
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TEN	Territoires engagés pour la nature
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ZPF	Zone de protection forte